



VOIES COMPLÉMENTAIRES À LA RÉINSTALLATION

BOÎTE À OUTILS



Le projet SAFE



Coordonné par



Co-financé par



Cofinancé par
l'Union européenne

Mis en œuvre par



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

ABRÉVIATIONS

GLOSSAIRE

Fiche 1 : LA RÉINSTALLATION

- I. La réinstallation, une voie d'admission légale pour des personnes réfugiées vulnérables
- II. Les programmes de réinstallation en France : des dispositifs multiples
- III. La procédure de réinstallation vers la France
- IV. Les dispositifs d'intégration en France de personnes réfugiées réinstallées
 - a/ Le principe du « logement d'abord » pour accueillir les personnes réinstallées
 - b/ L'accompagnement des personnes réinstallées

Fiche 2 : LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

- I. Le cadre légal de la réunification familiale en France
- II. La procédure de réunification familiale
 - a/ La procédure initiale de réunification familiale
 - b/ La procédure de recours en cas de rejet de la demande de visa
 - c/ Les principaux défis de la réunification familiale
- III. L'après réunification familiale – les démarches en France

Fiche 3 : LES COULOIRS HUMANITAIRES

- I. Les couloirs humanitaires, une voie d'admission légale pour des personnes réfugiées vulnérables
 - a/ La genèse des couloirs humanitaires en France
 - b/ Les critères d'identification des bénéficiaires des couloirs humanitaires
- II. La procédure des couloirs humanitaires du Liban à la France
- III. L'accompagnement des bénéficiaires par les collectifs citoyens
 - a/ La constitution et le fonctionnement d'un collectif citoyen
 - b/ L'accompagnement des collectifs citoyens

Fiche 4 : LES COULOIRS UNIVERSITAIRES

- I. Les modèles de mobilité étudiante des réfugiés
 - a/ Le *Student Refugee Programme* (SRP)
 - a/ *University Corridors for Refugees* (UNICORE)
- II. Les couloirs universitaires en France
 - a/ La genèse de la mobilité étudiante des réfugiés en France
 - b/ Le projet UNIVR
 - c/ *COMplementary pathways nETwork* – COMET
- III. La procédure du programme de couloirs universitaires
- IV. L'importance d'une procédure de sélection adaptée aux étudiants réfugiés
- V. Un diplôme, et après ?

Fiche 5 : LES VOIES COMPLÉMENTAIRES À LA RÉINSTALLATION MISES EN ŒUVRE À L'ÉTRANGER

- I. Des programmes de parrainages privés et communautaires
 - a/ Le Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR) au Canada
 - b/ Le programme de parrainage communautaire irlandais
- II. Les programmes de mobilité de la main d'œuvre
 - a/ Le projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique canadien
 - b/ Le *International Refugee Healthcare pilot* au Royaume-Uni : pallier une pénurie de main d'œuvre avec un programme de mobilité économique des personnes réfugiées

INTRODUCTION

Selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de personnes réfugiées ayant besoin d'être réinstallées depuis un pays de premier asile vers un pays tiers ne cesse d'augmenter¹. Les objectifs internationaux en matière de réinstallation et de voies d'admission complémentaires sont définis par la Stratégie 2030 du *Global Compact on Refugees* (GCR)². Ils prévoient 1 million de personnes réfugiées réinstallées entre 2019 et 2028, et 2 millions de personnes réfugiées bénéficiaires des voies complémentaires d'ici 2028.

Une telle ambition rejoint les conclusions d'une étude³ commanditée par la Commission européenne qui considère que les voies complémentaires et le parrainage privé peuvent « *faciliter l'admission de bénéficiaires d'une protection qui, autrement, n'auraient pas accès à la réinstallation (...) et favoriser l'intégration des bénéficiaires* ».

Dans ce contexte, les voies complémentaires à la réinstallation, dont les principales mises en œuvre en France sont la réunification familiale, les couloirs humanitaires et les couloirs universitaires, apparaissent comme des initiatives innovantes reposant sur la mobilisation d'une diversité d'acteurs institutionnels et issus de la société civile.

Relativement méconnues en France, ces voies d'accès sûres et légales se développent depuis quelques années. Elles se concrétisent notamment par un protocole d'accord, entre le gouvernement français et des associations, pour l'ouverture d'un couloir humanitaire entre le Liban et la France signé en 2017, puis renouvelé en 2021 ; ou par un projet pilote de couloir universitaire initié à partir de 2020 avant d'être étendu en 2022.

Emergentes, ces initiatives méritent d'être consolidées. Leur développement dépend d'un partenariat effectif entre l'État et les organisations les mettant en œuvre, qu'il s'agisse d'associations, d'universités, de fondations... Le projet SAFE, dans le cadre duquel est réalisée la présente boîte à outils, s'inscrit dans cette volonté de favoriser les coopérations entre l'ensemble de ces acteurs.

Le projet SAFE - la création d'une communauté de pratiques autour des voies complémentaires

Le projet SAFE⁴ – *foSter cooperAtion For improving access to protEction* – est coordonné par Forum réfugiés, en partenariat avec des organisations françaises et italiennes : Croix Rouge française, Croce Rossa Italiana, Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia (FCEI), Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), Oxfam Italia, Unione delle Università del Mediterraneo (UNIMED). Il est cofinancé par l'Union européenne⁵.

Face à la diversité des dispositifs et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de voies complémentaires, ce projet entend favoriser l'émergence d'une communauté de pratiques en Europe. Il souhaite impulser, à travers l'organisation de visites d'études, d'échanges de pratiques et de webinaires, une dynamique de réflexion et de partage d'informations sur les enjeux liés à ces voies complémentaires au niveau national, en France et en Italie, ainsi qu'au niveau européen.

1 • En 2024, le HCR estime que 2 420 000 personnes réfugiées auront besoin d'être réinstallées.

Source: UNHCR, *Projected global resettlement needs 2024*.

2 • Global Compact on Refugees, *Third country solutions for refugees: Roadmap 2030. The next phase of the Three-year strategy on resettlement and complementary pathways (2019 - 2021)*, juin 2022.

3 • *Study on the feasibility and added value of sponsorship schemes as a possible pathway to safe channels for admission to the EU, including resettlement*

4 • Mis en œuvre entre janvier 2021 et décembre 2023

5 • 957858-SAFE- AMIF-2019-AG-CALL

Réalisé dans le cadre de ce projet, le site internet collaboratif safepathways.eu illustre cette volonté de constituer une communauté de pratiques. Articulé autour d'un forum de discussion, d'une bibliothèque de ressources et d'une carte interactive, ce site est une invitation à la collaboration et au partage.

Pourquoi cette boîte à outils ?

Elaborée par Forum réfugiés, cette boîte à outils a été conçue afin d'informer sur l'existence et les modes opératoires des voies complémentaires à la réinstallation vers la France ; ces dispositifs demeurant méconnus et les ressources documentaires y ayant trait étant souvent rédigées en anglais.

La boîte à outils s'adresse à un public varié de personnes déjà familières avec la notion de protection internationale : bénévoles, travailleurs sociaux, employés d'organisations spécialisées dans l'asile ou non, agents publics. Elle leur propose une somme d'informations sur les voies complémentaires, afin de leur permettre de mieux en comprendre les modalités et les enjeux liés à leur expansion en France.

Comment utiliser cette boîte à outils ?

La boîte à outils est constituée de trois parties, pouvant être utilisées indépendamment ou de manière complémentaire :

→ **Une vidéo animée.** Cette vidéo propose une introduction à trois voies complémentaires vers la France - la réunification familiale, les couloirs humanitaires et les couloirs universitaires - à travers le parcours de personnes réfugiées et de leurs familles.

→ **Cinq fiches techniques.** Ces fiches complètent la vidéo. Elles précisent la genèse de chacune de ces voies et leurs modes opératoires. Elles détaillent le rôle des acteurs impliqués dans leur mise en œuvre et mettent en lumière des initiatives innovantes à l'étranger.

→ **Une bibliographie « pour aller plus loin ».** Au-delà des sources présentées dans chaque fiche, une bibliographie propose de manière thématique des rapports, articles, vidéos et sites internet afin d'approfondir les notions abordées dans les fiches et la vidéo.

Toutes ces ressources sont également accessibles sur safepathways.eu.

ABRÉVIATIONS

ADA :	allocation pour demandeur d'asile
AUF :	agence universitaire de la francophonie
BFR :	bureau des familles de réfugiés
BPI :	bénéficiaire de la protection internationale
CAF :	caisse d'allocations familiales
CEDH :	convention européenne des droits de l'Homme
CESEDA :	code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CIR :	contrat d'intégration républicaine
CJUE :	cour de justice de l'Union européenne
CNDA :	cour nationale du droit d'asile
CRRV :	commission de recours contre les décisions de refus de visa
CSS :	complémentaire santé solidaire
DGEF :	direction générale des étrangers en France
DIAIR :	délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
DIHAL :	délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
FAMI :	fonds asile, migration et intégration
FCEI :	federazione delle chiese evangeliche in Italia
FEP :	fédération de l'entraide protestante
FPF :	fédération protestante de France
GCR :	Global Compact on Refugees
GRSI :	Global Refugee Sponsorship Initiative
GUDA :	guichet unique pour demandeur d'asile
IRCC :	immigration, réfugiés et citoyenneté Canada
LGBTQIA+ :	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexués, asexuels
MeNS :	réseau migrants dans l'enseignement supérieur
NHS :	National Health Service
OFII :	office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA :	office français de protection des réfugiés et apatrides
OIM :	organisation internationale pour les migrations
ONG :	organisation non gouvernementale
PPPR :	programme de parrainage privé de réfugiés
PUMa :	protection universelle maladie
RSA :	revenu de solidarité active
SRP :	Student Refugee Program
TA :	tribunal administratif
TBB :	Talent Beyond Boundaries
TVC :	titre de voyage de la convention
TVE :	titre de voyage pour étranger
UCA :	université Clermont-Auvergne
UE :	Union européenne
UNHCR/HCR :	agence des nations unies pour les réfugiés
UNIMED :	unione delle università del Mediterraneo
VLS-TS :	visa long séjour valant titre de séjour
WUSC :	World University Service of Canada

GLOSSAIRE

Apatride : « Toute personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation »⁶. Ainsi, les personnes apatrides ne possèdent la nationalité d'aucun pays⁷.

Bénéficiaire de la protection internationale (BPI) : En France, les personnes BPI incluent les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les personnes ayant obtenu le statut de réfugié⁸.

Collectifs citoyens : Les collectifs citoyens sont des groupes de 20 à 30 individus qui se sont engagés à accompagner les familles arrivant en France dans le cadre du dispositif de couloirs humanitaires. Ces collectifs sont chargés d'accueillir les familles et de leur fournir un soutien social, émotionnel et financier, pendant 18 mois.

Couloirs humanitaires : Les couloirs humanitaires sont une forme de parrainage communautaire, c'est-à-dire un partenariat public-privé entre les pouvoirs publics, qui permettent l'entrée légale de personnes en besoin de protection internationale, et des groupes d'individus chargés de l'accueil et de l'accompagnement des personnes dans un pays tiers. Les parrains fournissent un soutien social, émotionnel et financier aux familles qu'ils accueillent pendant une période prédéfinie.

Couloirs universitaires : Les couloirs universitaires sont des programmes de mobilité étudiante dédiés aux personnes réfugiées dans des pays de premier asile. Ouverts aux étudiants reconnus comme réfugiés dans un pays de premier asile, ils leur offrent la possibilité de suivre un cursus universitaire par le biais d'un visa étudiant. Ils comprennent également un accompagnement social et juridique ainsi qu'un soutien financier aux étudiants tout au long de leur cursus.

Demandeur d'asile : Personne demandant la reconnaissance de la qualité de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire, qui est autorisée à séjourner sur le territoire dans l'attente d'une décision de l'OFPRA et/ou de la CNDA sur sa demande de protection⁹.

Intégration : L'intégration est un processus entre les personnes étrangères et leur communauté hôte. Dans le cadre de l'intégration des réfugiés en France, l'État a le devoir de leur garantir la possibilité de jouir de leurs droits dans un environnement accueillant ; les personnes réfugiées ont le devoir de participer à des programmes d'intégration et de respecter les lois de l'État d'accueil. L'intégration présente différentes dimensions interdépendantes : juridique, économique, sociale et culturelle. En pratique, l'intégration passe par l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, l'insertion professionnelle, l'accès autonome à un logement.

Mobilité de la main d'œuvre : Les programmes de mobilité de la main d'œuvre, ou voie d'admission grâce à l'emploi, permettent à des personnes réfugiées dans des pays de premier asile de venir travailler légalement dans un pays tiers. Ces voies sûres garantissent les besoins de protection internationale des personnes réfugiées, tout en facilitant leur accès légal à un pays tiers, par le biais de titres de séjour temporaires ou permanents. Ces voies d'admission grâce à l'emploi peuvent utiliser les programmes de mobilité de la main d'œuvre préexistants dans le système d'immigration du pays, ou mettre en place un programme spécifique, réservé aux personnes réfugiées.

Parrainage communautaire : Les programmes de parrainage communautaire sont des formes de partenariats public-privé entre les pouvoirs publics, qui permettent l'entrée légale de personnes en besoin de protection internationale, et des groupes d'individus chargés de l'accueil et de l'accompagnement des personnes dans un pays tiers. Les parrains fournissent un soutien social et financier aux familles qu'ils accueillent pendant une période prédéfinie.

6 • Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

7 • HCR, *L'apatridie en France - Parcours d'apatrides*. [Lien](#)

8 • OFII.

9 • DGEF.

Pays de premier asile : Pays dans lequel les personnes réfugiées et demandeurs d'asile arrivent et résident, après avoir été contraints de fuir leur pays d'origine.

Pays tiers : Pays recevant des personnes réfugiées résidant dans un pays de premier asile, qui n'est donc ni le pays de premier asile, ni le pays d'origine de ces personnes.

Possession d'État : Réunion de faits permettant d'établir par tout moyen un lien familial. La filiation ou lien familial doit être continu et non équivoque (existence d'une vie de famille effective, le parent a participé à l'éducation et à l'entretien de l'enfant, l'existence du lien familial est reconnue par l'entourage)¹⁰. La provision des éléments de possession d'État est nécessaire dans le cadre de la réunification familiale en l'absence d'actes d'état civil. Les éléments de possession d'État peuvent, entre-autres, être des photos datant d'avant la séparation, transferts d'argent, messages, lettres, emails, dessins d'enfants.

Protection subsidiaire : La protection subsidiaire est accordée à la personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié de la Constitution ou de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, mais qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves énumérées à l'article L. 712-1 du CESEDA¹¹.

Réfugié : Selon la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, un réfugié est une personne qui, « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* »¹².

Regroupement familial : Procédure détaillée dans le CESEDA, permettant à une personne étrangère de faire venir son conjoint majeur et leurs enfants mineurs en France. Certaines conditions s'appliquent pour bénéficier de cette procédure : le demandeur doit résider en France depuis au moins 18 mois, disposer de ressources suffisantes et stables, ainsi que d'un logement d'une surface suffisante et respectant des normes de salubrité.

Réinstallation : Selon le HCR, la réinstallation « *implique la sélection et le transfert de réfugiés d'un État dans lequel ils ont cherché une protection vers un autre État qui accepte de les accueillir comme réfugiés avec un statut de résident permanent* ». La réinstallation permet aux personnes réfugiées de bénéficier de la protection internationale dans un pays tiers et de jouir des mêmes droits que les ressortissants de ce pays.

Réunification familiale : La réunification familiale est une procédure relevant du cadre juridique national et relève de la responsabilité des États. Les procédures de réunification familiale permettent à des bénéficiaires de la protection internationale dans un pays d'être réunis avec certains membres de leur famille proche suite à une séparation. En France, le droit à la réunification familiale ainsi que les conditions y afférant sont détaillés dans le CESEDA.

Titre de voyage de la convention (TVC) : Les titres de voyage de la convention sont destinés aux personnes réfugiées ou apatrides et permettent à ces personnes de voyager hors de leur pays de résidence, dans le cas où elles ne peuvent pas obtenir de passeport.

Visa au titre de l'asile : Les personnes en besoin de protection internationale peuvent solliciter un visa au titre de l'asile auprès du consulat ou de l'ambassade du pays de résidence. Ce visa leur permet de rejoindre la France afin d'y déposer une demande d'asile, ce qui n'est pas possible depuis l'étranger. Une fois en France, les personnes doivent déposer une demande d'asile¹³.

10 • Définition : service-public.fr

11 • Glossaire DGEF.

12 • Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

13 • OFPRA.

Visa de long séjour : Visa délivré pour un séjour supérieur à trois mois en France. Son obtention est obligatoire pour déposer une demande de carte de séjour temporaire ou de carte de séjour pluriannuelle, sauf exceptions¹⁴.

Visa long séjour valant titre de séjour : Visa de long séjour d'une durée de validité maximale d'un an, qui dispense son titulaire de solliciter une carte de séjour durant sa première année de présence en France. Les personnes concernées par ce visa sont ceux bénéficiant du statut de « visiteur », « étudiant », « salarié », « conjoint de français », « stagiaire », « bénéficiaire du regroupement familial », et « travailleur temporaire »¹⁵.

Voies d'admission complémentaires à la réinstallation : Selon le HCR, les voies d'admission complémentaires permettent aux personnes en besoin de protection internationale de séjourner légalement dans un pays tiers et de bénéficier de la protection internationale dont elles ont besoin. Ces personnes pourront éventuellement obtenir un statut permanent dans le pays tiers. Comme leur nom l'indique, ces voies sont complémentaires aux procédures de réinstallation, et ne doivent pas s'y substituer. Les voies d'admission complémentaires sont diverses :

- réunification familiale ;
- couloirs humanitaires ;
- parrainage privé ;
- mobilité étudiante ;
- mobilité de main d'œuvre¹⁶.

Voies légales : Dans le cadre de cette boîte à outils, le terme voies légales est employé afin de désigner l'ensemble des voies d'admission complémentaires ainsi que la réinstallation.

14 • DGEF.

15 • DGEF.

16 • HCR, *Les voies d'admission complémentaires dans des pays tiers*. [Lien](#)



LA RÉINSTALLATION

Fiche 1

Fiche 1

LA RÉINSTALLATION

INTRODUCTION

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) définit trois solutions durables pour les personnes réfugiées résidant dans un premier pays d'asile¹ :

- **Le rapatriement librement consenti** : la possibilité de retourner dans son pays d'origine volontairement, en toute sécurité et dignité.
- **L'intégration sur place** : la possibilité de s'intégrer dans le pays de premier asile, sur les plans juridique, social et économique.
- **La réinstallation** : évaluée après examen des possibilités de rapatriement ou d'intégration, elle reste limitée en raison du nombre restreint de places.

Le HCR prédit que 2,4 millions de personnes réfugiées auront besoin d'être réinstallées en 2024, soit 400,000 de plus qu'en 2023². Dans l'Union européenne (UE), les quotas de réinstallation ont régulièrement augmenté depuis 2014, atteignant le nombre record de 26 000 personnes réinstallées en 2019³. En 2016, la Commission européenne a rédigé une proposition de règlement portant sur la création d'un cadre européen pour la réinstallation, prévoyant un plan annuel avec des priorités géographiques et une procédure commune permanente ; l'adoption de ce règlement reste en attente⁴. La réinstallation relève uniquement de l'engagement volontaire de certains pays, ce qui engendre des disparités dans l'UE. En 2022, seulement 11 pays, sur les 27 États membres, ont accueilli des personnes réinstallées⁵.

DÉFINITION DE LA RÉINSTALLATION

Selon le HCR, la réinstallation « implique la sélection et le transfert de réfugiés d'un État dans lequel ils ont cherché une protection vers un autre État qui accepte de les accueillir comme réfugiés avec un statut de résident permanent.⁶ » La réinstallation permet aux personnes réfugiées de bénéficier de la protection internationale dans un pays tiers et de jouir des mêmes droits que les ressortissants de ce pays. En France, les dispositifs de réinstallation sont pilotés par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer en collaboration avec le HCR et l'Organisation internationale des migrations (OIM).

1 • HCR, *Manuel de réinstallation du HCR*, 2011

2 • HCR, *Projected resettlement needs 2024*, juin 2023.

3 • EUAA, *Data on resettlement activities in 2022 factsheet*, juillet 2023. Le nombre de personnes réinstallées dans l'UE a considérablement baissé en 2020, à cause de la pandémie. Depuis, les niveaux restent élevés, avec 21 000 personnes réinstallées en 2022 et un engagement de 29 000 places pour 2023.

4 • Commission européenne, *Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant un cadre de l'Union pour la réinstallation et modifiant le règlement (UE) n°516/2014 du Parlement européen et du Conseil*, 13 juillet 2016

5 • Forum réfugiés, *L'asile en France et en Europe. État des lieux 2023*, juin 2023

6 • HCR, *Manuel de réinstallation du HCR*, 2011

I. LA RÉINSTALLATION, UNE VOIE D'ADMISSION LÉGALE POUR DES PERSONNES RÉFUGIÉES VULNÉRABLES

DIFFÉRENCES ENTRE RÉINSTALLATION ET RELOCALISATION

Il faut distinguer la réinstallation de la *relocalisation*. La relocalisation est un transfert de demandeurs d'asile depuis un pays de l'UE où une pression migratoire particulièrement forte s'exerce. Ces personnes arrivent en France en tant que demandeurs d'asile. La réinstallation s'adresse à des personnes reconnues comme réfugiées dans un pays de premier asile hors de l'UE.

La réinstallation repose sur des critères de vulnérabilité définis par le HCR dans le *Manuel de Réinstallation*⁷ permettant d'identifier des personnes réfugiées à risque dans un pays de premier asile. Ces critères sont basés sur des facteurs psychosociaux, tels que la santé mentale et physique, la situation financière – les difficultés à trouver un travail stable, la dépendance aux aides sociales par exemple – mais aussi sur l'expérience ou la persistance de discrimination, de mauvais traitements, de violences (notamment sexuelles) ou de torture dans le pays d'origine et dans le premier asile. Le risque de refoulement vers le pays d'origine ou de détention sont également des facteurs déterminants.

Les bureaux locaux du HCR évaluent la situation de réfugiés préalablement identifiés comme vulnérables lors d'entretiens déterminant leur éligibilité au dispositif de réinstallation. Sept critères de réinstallation sont définis dans le Manuel de réinstallation du HCR⁸ :

Catégories de réinstallation

- **Besoin de protection juridique et/ou physique**
- **Victimes de violences et/ou torture**
- **Besoins médicaux**
- **Femmes et filles dans les situations à risque**
- **Réunification familiale**
- **Enfants et adolescents dans les situations à risque**
- **Absence d'autres solutions durables à court terme**

7 • HCR, *Manuel de réinstallation du HCR*, 2011

8 • Ibid.

II. LES PROGRAMMES DE RÉINSTALLATION EN FRANCE : DES DISPOSITIFS MULTIPLES

La France met en œuvre trois dispositifs de réinstallation :

1 Le programme permanent de réinstallation, reposant sur un accord-cadre de coopération signé entre le HCR et la France en 2008. Il s'agit d'un dispositif permanent de réinstallation reconduit automatiquement chaque année⁹. **Une centaine de dossiers en provenance de nombreux pays de premier asile sont examinés par an dans le cadre de ce dispositif**¹⁰. Les personnes bénéficiaires de ce programme doivent effectuer une demande d'asile complète à leur arrivée en France¹¹. En 2022, 117 personnes ont été réinstallées via le programme permanent de réinstallation¹².

2 Le programme de réinstallation et d'admission humanitaire européen. Dispositif ad hoc mis en place en 2015 à l'initiative de l'UE, le programme de réinstallation et d'admission humanitaire européen a permis à **115 000 personnes réfugiées d'être réinstallées dans l'UE depuis sa création**¹³. Financé par le Fonds asile, migration et intégration de la Commission européenne, ce programme est organisé sur la base d'un partenariat avec neuf pays de premier asile¹⁴, dans lesquels l'OFPRA effectue chaque année des missions afin d'étudier les demandes d'asile des personnes identifiées par le HCR. Dans le cadre de cet accord, une centaine de familles sont réinstallées chaque année¹⁵. En 2022, 3047 personnes ont été réinstallées en France dans le cadre de ce programme¹⁶.

3 Accord UE-Turquie¹⁷. Cet accord d'admission humanitaire *ad hoc*¹⁸ conclu en mars 2016 prévoit que chaque personne réfugiée syrienne arrivée irrégulièrement sur les îles grecques via la Turquie soit renvoyée en Turquie. En contrepartie de chaque renvoi, l'UE s'engage à réinstaller un réfugié Syrien résidant en Turquie, selon les critères de vulnérabilité définis par le HCR.

9 • Réseau européen des migrations, *Programmes de réinstallation et d'admission humanitaire en France. Qu'est-ce qui fonctionne ?*, juin 2016

10 • Ibid.

11 • Forum réfugiés, *Rapport d'activité 2022*

12 • Point de contact français du REM, *Rapport annuel 2022 sur la migration et l'asile en France*, avril 2023.

13 • Commission européenne, *Resettlement and other pathways to protection*.

14 • Ministère de l'intérieur et des outre-mer, *Instruction du 23 mai 2023 relative aux orientations de la politique d'accueil des réfugiés réinstallés pour l'année 2023*, NOR : 10MV2313875J. Les neufs pays de premier asile sont : le Liban, la Turquie, la Jordanie, l'Égypte, le Cameroun, le Tchad, le Rwanda, le Niger et l'Éthiopie.

15 • Réseau européen des migrations, *Programmes de réinstallation et d'admission humanitaire en France. Qu'est-ce qui fonctionne ?*, Annexe 1, juin 2016

16 • Forum réfugiés, *L'asile en France et en Europe. État des lieux 2023*, juin 2023

17 • Conseil Européen, *Déclaration EU-Turquie, Communiqué de presse*, 18 mars 2016

18 • International Rescue Committee, *What is the EU-Turkey deal?*, 18 mars 2016. Depuis la mise en œuvre de cet accord, près de 32 000 réfugiés syriens ont été réinstallés dans des pays de l'UE.

III.

LA PROCÉDURE DE RÉINSTALLATION VERS LA FRANCE

1

Identification et sélection des réfugiés



DANS LE PAYS DE PREMIER ASILE



● Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) et partenaires locaux

Le bureau pays du HCR identifie des personnes réfugiées vulnérables et détermine leurs besoins en réinstallation lors d'entretiens. Le HCR transmet ensuite le dossier aux autorités françaises.

● Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

L'OFPRA effectue des missions foraines dans les pays de premier asile afin d'examiner les dossiers soumis par le HCR et de s'entretenir avec les personnes sélectionnées. Les dossiers soumis dans le cadre de l'accord-cadre ne sont pas examinés dans le pays de premier asile.

2

Préparation au départ



TRANSFERT VERS LA FRANCE

● Consulat de France dans le pays de premier asile

Le service des visas des postes consulaires prélève les empreintes biométriques puis délivre un visa D de long séjour pour la France.

● Organisation internationale des migrations (OIM)

Les bureaux de l'OIM dans le premier pays d'asile accompagnent la préparation au départ des personnes réinstallées. Ils organisent des séances d'orientation culturelle informant les réfugiés sur les modes de vie en France, réalisent un bilan de santé, et préparent le transfert des personnes réinstallées vers la France (réservation des billets d'avion, accompagnement à l'aéroport dans certains cas).



3

Accompagnement des personnes réinstallées



EN FRANCE



● Direction générale des étrangers de France (DGEF) du ministère de l'Intérieur

La DGEF pilote et coordonne les services de l'État déconcentrés à l'échelle régionale pour le programme d'admission humanitaire. Elle gère également les fonds européens délégués.

● Les autorités préfectorales

Les autorités préfectorales sont responsables de la mise en œuvre locale du programme européen de réinstallation, de la délivrance des documents de séjour et du pilotage local des politiques d'intégration.

● Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

L'OFII est l'opérateur chargé par l'État français de l'intégration des migrants. L'OFII organise la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) avec les personnes réinstallées.

● Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) / Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR)

La DIHAL et la DIAIR soutiennent la mise en œuvre des programmes à l'échelle nationale (organisation d'événements, communication, etc.) et effectuent en particulier le suivi des activités d'hébergement et d'intégration.

● Opérateurs (associations ou organismes publics)

Les opérateurs, parmi lesquels Forum réfugiés, accompagnent pendant un an l'intégration des personnes réinstallées à travers un accès au logement et un accompagnement dans l'ensemble des démarches administratives et sociales.

IV. LES DISPOSITIFS D'INTÉGRATION EN FRANCE DE PERSONNES RÉFUGIÉES RÉINSTALLÉES

DÉFINITION DE L'INTÉGRATION

L'intégration est « un processus réciproque entre les personnes protégées et leur communauté-hôte »¹⁹. L'État doit garantir aux personnes réfugiées la possibilité de jouir de leurs droits dans un environnement accueillant ; les personnes réfugiées ont le devoir de participer à des programmes d'intégration et de respecter les lois de l'État d'accueil²⁰. L'intégration présente différentes dimensions interdépendantes : juridique, économique, sociale et culturelle. En pratique, l'intégration passe par l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, l'insertion professionnelle, l'autonomie du logement, etc.

a/ Le principe du « logement d'abord » pour accueillir les personnes réinstallées

Les opérateurs, en majorité des associations locales, identifient des logements adaptés aux besoins des familles en amont de leur arrivée selon le principe du « logement d'abord ». Ces logements sont le plus souvent captés auprès de bailleurs sociaux. Les baux glissants sont mis au nom du ménage après ouverture de leurs droits et perception du revenu de solidarité active (RSA), des aides au logement et des allocations familiales. **En 2022, 87% des personnes réinstallées ont accédé à un logement²¹.**

LA SÉLECTION DES OPÉRATEURS FRANÇAIS EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES RÉINSTALLÉES

La sélection des opérateurs accompagnant l'intégration des réfugiés réinstallés en France est déconcentrée au niveau régional²². Elle est organisée par les préfectures des régions accueillantes dans le cadre d'appels d'offres. Cet accompagnement à l'intégration des réfugiés réinstallés est principalement financé par le FAMI de l'UE²³. Le montant forfaitaire par personne réinstallée était de 7000 euros en 2023²⁴.

19 • HCR, *En bref. Intégration et participation*.

20 • Ibid.

21 • Forum réfugiés, *L'asile en France et en Europe. État des lieux 2023*, juin 2023

22 • Ministère de l'intérieur et des outre-mer, *Instruction du 23 mai 2023 relative aux orientations de la politique d'accueil des réfugiés réinstallés pour l'année 2023*, NOR : 10MV2313875J.

23 • Ibid.

24 • Ibid.

b/ L'accompagnement des personnes réinstallées

Les personnes réinstallées bénéficient d'un accompagnement global portant sur²⁵ :

- L'accès à la protection internationale et à un titre de séjour.
Dans le cadre du programme permanent de réinstallation, les personnes réinstallées arrivent en France avec un visa D de long séjour et initient en France une procédure standard de demande d'asile²⁶ : enregistrement de la demande d'asile en préfecture au GUDA, dépôt de la demande d'asile auprès de l'OFPRA.
- L'ouverture des droits sociaux (RSA, aides au logement, allocations familiales) ;
- L'accès au logement (voir ci-dessus) ;
- L'accès aux soins ;
- L'accès à une formation linguistique ;
- L'insertion professionnelle ;
- La scolarisation des enfants.

LE CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

Les personnes réinstallées, comme toute personne étrangère non-européenne séjournant légalement en France et souhaitant s'y installer durablement, doivent signer le contrat d'intégration républicaine (CIR). Le CIR est un contrat établi entre ces personnes et l'État français, établissant les engagements réciproques de chacun. Conclu pour une durée d'un an, le CIR représente l'une des premières étapes du parcours d'intégration en France. Les personnes réinstallées signent le CIR lors d'un entretien d'accueil avec un auditeur de l'OFII. En signant ce contrat, les personnes réinstallées s'engagent à respecter les valeurs de la société française et de la République et à s'investir dans les démarches définies dans le cadre de leur parcours d'intégration. A titre d'exemple, les signataires s'engagent à participer assidûment aux formations civiques et linguistiques prescrites par le CIR. Après un an, l'OFII organise un entretien de fin de contrat, permettant de faire le bilan des formations suivies et du parcours d'intégration de la personne.

25 • Forum réfugiés, *Rapport d'activité 2022*.

26 • Réseau européen des migrations, *Programmes de réinstallation et d'admission humanitaire en France. Qu'est-ce qui fonctionne ?*, juin 2016.

Sources

- Commission européenne, *Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant un cadre de l'Union pour la réinstallation et modifiant le règlement (UE) n°516/2014 du Parlement européen et du Conseil*, 13 juillet 2016. [Lien](#)
- Commission européenne, *Resettlement and other pathways to protection*. [Lien](#)
- Conseil Européen, *Déclaration EU-Turquie, Communiqué de presse*, 18 mars 2016. [Lien](#)
- European Union Agency for Asylum (EUAA), *Authorities and stakeholders involved in resettlement and humanitarian admissions, Who is who in international protection in the EU+*, 6, mars 2023. [Lien](#)
- European Union Agency for Asylum (EUAA), *Data on resettlement activities in 2022 factsheet*, juillet 2023. [Lien](#)
- Forum réfugiés, *L'asile en France et en Europe. État des lieux 2023*, juin 2023. [Lien](#)
- Forum réfugiés, *Rapport d'activité 2022*. [Lien](#)
- HCR, *En bref. Intégration et participation*. [Lien](#)
- HCR, *Final report. The three year-strategy (2019-2021) on resettlement and complementary pathways*, mars 2022. [Lien](#)
- HCR, *Manuel de réinstallation du HCR*, 2011. [Lien](#)
- HCR, *Projected resettlement needs 2024*, juin 2023. [Lien](#)
- HCR, *Resettlement factsheet*, janvier 2023. [Lien](#)
- International Rescue Committee, *What is the EU-Turkey deal?*, 18 mars 2016. [Lien](#)
- Ministère de l'intérieur et des outre-mer, *Instruction du 23 mai 2023 relative aux orientations de la politique d'accueil des réfugiés réinstallés pour l'année 2023*, NOR : IOMV2313875J. [Lien](#)
- Réseau européen des migrations (REM), *Programmes de réinstallation et d'admission humanitaire en France. Qu'est-ce qui fonctionne ?*, juin 2016. [Lien](#)
- REM, *Rapport annuel 2022 sur la migration et l'asile en France*, avril 2023. [Lien](#)

Pour aller plus loin

→ Rapports

- European migration network (EMN), *Resettlement, humanitarian admission and sponsorship schemes*, juin 2023. [Lien](#)
- Global Compact on Refugees, *Third country solutions for refugees: Roadmap 2030. The next phase of the three-year strategy on resettlement and complementary pathways (2019 – 2021)*, juin 2022. [Lien](#)
- HCR, *Refugee resettlement and complementary pathways, opportunities for growth*, septembre 2021. [Lien](#)
- HCR, *The history of resettlement. Celebrating 25 years of the ATCR*, 2020. [Lien](#)
- HCR, *The three-year strategy (2019 – 2021) on resettlement and complementary pathways*, juin 2019. [Lien](#)
- Matthieu Tardis (IFRI), *Another story from the “refugee crisis”. Resettlement in small towns and rural areas in France*, juillet 2019. [Lien](#).
- Migration Policy Institute (MPI), *Using evidence to improve refugee resettlement: a monitoring and evaluation roadmap*, juin 2020. [Lien](#)
- OIM, *Labour market integration of resettled refugees in the European Union. Guidelines for practitioners*, 2021. [Lien](#)
- OIM, *Mental Health and psychosocial support for resettled refugees*, 2021. [Lien](#)
- OIM, *Resettlement*, 2021. [Lien](#)

→ Sites internet

- Projet SAFE : <https://safepathways.eu/>
- Global compact on refugees : <https://globalcompactrefugees.org/>
- Resettlement data finder : <https://rsq.unhcr.org/>

→ Vidéos

- Forum réfugiés, *Réinstallation de réfugiés syriens. L'expérience des communes de Monttrotier et Aubenas*, juin 2019. [Lien](#)
- France terre d'asile, *Qu'est-ce que la réinstallation ?*, avril 2021. [Lien](#)
- HCR, *Qu'est-ce que la réinstallation et quel est le rôle du HCR ?*, juin 2020. [Lien](#)
- HCR, *La réinstallation des réfugiés*, août 2019. [Lien](#)
- OIM, *Un soutien durable de l'OIM à la réinstallation des réfugiés*, février 2019. [Lien](#)

→ Formations

- Forum réfugiés, *Accueillir et accompagner les personnes réinstallées*. [Lien](#)



LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

Fiche 2

Fiche 2

LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

INTRODUCTION

Le droit à la réunification familiale est inscrit dans le droit international et le droit européen. La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés considère l'unité familiale comme un « *élément naturel et fondamental de la société* » et « *un droit essentiel du réfugié* ». L'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et libertés fondamentales (CEDH) sur le droit au respect de la vie privée et familiale, est garant du respect de la vie familiale sans ingérence de l'État. La Directive du Conseil de l'UE relative au regroupement familial 2003/86 vise à établir des règles communes en matière de regroupement familial et de réunification familiale, en Europe, afin de protéger le principe d'unité familiale¹. En France, la loi relative au droit d'asile du 29 juillet 2015 consacre le droit à la réunification familiale dans un article spécifique du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

DÉFINITION DE LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

La réunification familiale est une procédure relevant du cadre juridique national et de la responsabilité des États. Les procédures de réunification familiale sont réservées aux bénéficiaires de la protection internationale (BPI), et leur permettent d'être réunis avec certains membres de leur famille proche à la suite d'une séparation, dans leur pays de résidence². En France, le droit à la réunification familiale, ainsi que les conditions y afférant, sont détaillés dans le CESEDA.

1 • Directive 2003/86 CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial.

2 • UNHCR, *Frequently asked questions: Family reunification*. [Lien](#).

I. LE CADRE LÉGAL DE LA RÉUNIFICATION FAMILIALE EN FRANCE

Selon l'article L.561-2 du CESEDA, un ressortissant étranger bénéficiaire de la protection internationale peut demander à être rejoint par sa famille, au titre de la réunification familiale, dès l'obtention de la protection internationale. Ainsi, toute personne bénéficiant de la protection subsidiaire, du statut de réfugié, ou les personnes apatrides³ peuvent effectuer une demande de réunification familiale.



Les liens familiaux doivent avoir été déclarés à l'OFPRA lors de la procédure de demande d'asile en France⁴.

Les membres de la famille éligibles à la procédure de réunification familiale diffèrent en fonction de l'âge du demandeur :

Une personne bénéficiaire de la protection internationale majeure peut demander à être rejointe par :

Son conjoint ou partenaire lié par une union civile, d'au moins 18 ans.

➤ Le mariage ou l'union civile doit avoir eu lieu avant la date d'introduction de la demande d'asile en France.

Son concubin d'au moins 18 ans.

➤ Sous condition de vie commune stable et continue avant la date d'introduction de la demande d'asile.

Ses enfants non mariés, de moins de 19 ans.

➤ Les enfants ne doivent pas avoir dépassé leur 19^{ème} anniversaire au moment de l'introduction de la demande de réunification familiale.

Ses enfants ou ceux de son conjoint, ayant moins de 18 ans, issus d'une union antérieure.

➤ Dans le cas où l'autre parent a délégué au BPI ou à son conjoint l'exclusivité de l'autorité parentale par décision d'un juge, ou étant décédé ou déchu de ses droits parentaux.

Une personne bénéficiaire de la protection internationale mineure, non mariée, peut demander à être rejointe par :

Ses parents.

Ses frères et sœurs mineurs, non mariés, à la charge de leurs parents et accompagnant au moins l'un d'eux dans le cadre de la RF.

➤ L'âge des enfants est calculé à partir de la date d'introduction de la demande de réunification familiale.



Le calcul de l'âge des enfants tel que détaillé dans le CESEDA n'est pas conforme à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), confirmée par le Conseil d'État. Qu'il s'agisse de l'âge des enfants du BPI regroupant ou celui du BPI regroupant lui-même, la date à laquelle il doit être pris en considération est celle à laquelle la demande d'asile a été effectuée et non pas celle de l'introduction de la demande de réunification familiale, à condition que cette demande ait été effectuée dans un délai de trois mois après l'octroi de la protection⁵.

3 • Les articles L.424-18 à L.424.21 du CESEDA précisent les conditions pour les personnes apatrides.

4 • Site du service public, Réunification familiale. [Lien](#)

5 • CJUE, Arrêt - 01/08/2022 - Regroupement familiale d'un enfant devenu majeur. Affaire C-279/20.

LA DISTINCTION ENTRE RÉUNIFICATION FAMILIALE ET REGROUPEMENT FAMILIAL

Le CESEDA effectue une distinction entre réunification familiale et regroupement familial. Les deux expressions peuvent cependant être utilisées de manière interchangeable dans les textes européens et internationaux. La procédure de regroupement familial est détaillée aux articles L.434-1 à L.434.12 du CESEDA et concerne les ressortissants étrangers séjournant légalement en France, ne bénéficiant pas de la protection internationale. La procédure de réunification familiale est réservée aux bénéficiaires de la protection internationale. La procédure de regroupement familial s'imposera toutefois pour le conjoint de BPI lorsque le mariage est postérieur à la demande d'asile de ce dernier.

Les conditions d'éligibilité à ces deux procédures diffèrent. Dans le cadre du regroupement familial, la personne séjournant en France ne peut être rejointe que par son conjoint, âgé de plus de 18 ans, et/ou par les enfants du couple, de moins de 18 ans. Elle doit par ailleurs remplir les critères suivants :

- séjourner légalement en France depuis au moins 18 mois ;
- posséder un titre de séjour d'une durée de validité d'au moins un an ;
- justifier de ressources stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille ;
- disposer d'un logement assez grand pour accueillir sa famille.

A contrario, la procédure de réunification familiale n'est pas soumise aux conditions de logement, de ressources ou de durée préalable de séjour régulier en France.

La demande de regroupement familial s'effectue auprès de la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), qui pourra effectuer une visite à domicile afin de vérifier l'état du logement. Si le dossier est complet, l'OFII délivrera une attestation de dépôt. Les membres de la famille résidant à l'étranger pourront effectuer une demande de visa de long séjour auprès du consulat de France dans le pays de résidence. Parallèlement, le préfet examinera la demande et rendra une décision.

II. LA PROCÉDURE DE RÉUNIFICATION FAMILIALE

a/ La procédure initiale de réunification familiale



DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE DES
MEMBRES DE LA FAMILLE

1

Composition du dossier de demande de visa de long séjour

● Membres de la famille faisant l'objet de la demande de réunification familiale

Le dossier doit contenir les pièces justificatives suivantes :

- formulaire de demande de visa par personne⁶ ;
- document de voyage en cours de validité ;
- 2 photographies d'identité ;
- copie de la preuve d'obtention de la protection subsidiaire ou du statut de réfugié (notification de l'OFPPRA ou de la cour nationale du droit d'asile, ou copie du titre de séjour mentionnant le statut) ;
- copie intégrale de l'acte de naissance et/ou de mariage établissant les liens familiaux ;
- 99€ en monnaie locale par personne.



2

Rendez-vous avec le consulat de France dans le pays de résidence ou le centre habilité

● Autorités consulaires françaises dans le pays de résidence de la famille ou centre de demande de visa partenaire

La prise de rendez-vous avec le consulat de France ou le centre de demande de visa doit être effectuée une fois le dossier de demande de visa long séjour complété sur le site France-visas. Dans certains pays, les délais pour obtenir ce rendez-vous sont longs. Lors du rendez-vous, la famille introduit sa demande de visa de long séjour.



EN FRANCE

3

Instruction du dossier

● Bureau des Familles de Réfugiés (BFR) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Le BFR vérifie les pièces du dossier et contacte l'OFPPRA pour s'assurer de la composition familiale du BPI. Le BFR envoie à la personne bénéficiaire de la protection internationale un formulaire à compléter ainsi qu'une liste de documents et à lui retourner. L'instruction de la demande dure de 2 à 8 mois, bien que ces délais peuvent être plus longs.



6 • Ce formulaire est généré sur le site France-visa lors de l'introduction de la demande de réunification familiale.

4



Composition du dossier pour le BFR

● Personne bénéficiaire de la protection internationale en France

En France, la personne bénéficiaire de la protection internationale retourne au BFR un formulaire complété accompagné des pièces suivantes (lorsqu'elles sont en sa possession) :

- copie du titre de séjour ;
- copie du titre de voyage pour étranger⁷ ;
- justificatifs de domicile ;
- attestation de droits à l'assurance maladie en cours de validité ;
- attestation de paiement ou de non-paiement de la CAF ;
- copies des actes d'état civil des membres de la famille ;
- éléments de possession d'État⁸.

5



Décision sur la demande de réunification familiale

● BFR

Le BFR émet un avis, qui est transmis aux autorités consulaires françaises dans le pays de résidence des membres de la famille.



DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE DES
MEMBRES DE LA FAMILLE

6



Décision sur la demande de visa

● Autorités consulaires françaises dans le pays de résidence de la famille

Les autorités consulaires françaises communiquent la décision, aux membres de la famille. En cas de décision positive, les membres de la famille seront convoqués au consulat afin d'y récupérer leur visa de long séjour.

7



Préparation du départ vers la France

● Membres de la famille

Les membres de la famille disposent d'un délai de trois mois pour rejoindre la France si elles disposent d'un passeport, et d'un mois si elles disposent d'un laissez-passer consulaire.

7 • Les personnes reconnues comme BPI en France peuvent demander un TVE si elles souhaitent effectuer un voyage à l'étranger. Si les personnes effectuant une demande de réunification familiale possèdent un TVE, elles doivent joindre des copies de toutes les pages de leur TVE au dossier du BFR.

8 • Les éléments de possession d'État, preuves de liens continus avec les membres de la famille à l'étranger, peuvent être des captures d'écran d'appels téléphoniques ou de messages, des emails, des mandats de transferts d'argent, des photos de famille datant d'avant la séparation, etc.

b/ La procédure de recours en cas de rejet de la demande de visa

En cas de rejet de la demande de visa de long séjour, une procédure de recours est possible pour les familles. Elle devra être initiée auprès de la Commission de recours contre le refus de visa d'entrée en France (CRRV) avant une éventuelle saisine du tribunal administratif de Nantes.

1 Le recours auprès de la CRRV

Le recours administratif dépend de la nature du rejet (implicite ou explicite) par les autorités consulaires.

① Les familles se voient notifier par le poste consulaire le rejet de leur demande de réunification familiale. Le rejet de la demande de visa de long séjour est explicite. Dans un tel cas, la personne BPI dispose de 30 jours pour saisir la CRRV.

② Les familles ne se sont pas vu notifier les motifs de rejet.

- Le rejet de la demande de visa de long séjour est implicite lorsqu'aucune suite n'est donnée dans un délai de 2 mois à partir du dépôt de la demande de réunification familiale (à moins qu'elles aient été informées du rallongement de la durée d'instruction, le délai pouvant passer à 4, voire 8 mois). Les membres de familles disposent de deux mois pour demander les motifs du rejet aux autorités consulaires.

- La demande de réunification familiale est rejetée sans que les motifs ne soient communiqués. Les membres de familles disposent de deux mois pour demander les motifs du rejet aux autorités consulaires⁹.

→ Les autorités consulaires disposent d'un mois pour répondre à la demande de communication des motifs. Les familles auront ensuite 30 jours, à partir de la date de communication des motifs, pour saisir la CRRV.

La CRRV statue ensuite sur la demande de visa. Elle peut :

- donner un avis favorable à la demande de visa, avis qui n'est pas contraignant ;
- rejeter le recours de manière explicite ;
- ne pas répondre dans un délai de deux mois. Cette absence de réponse doit être comprise comme un rejet implicite.¹⁰



La CRRV est une instance administrative, créée en 2000, qui examine les recours contre les décisions de rejet de demande de visa pour la France, prises par les autorités consulaires¹¹. La CRRV joue un rôle de filtre, afin de limiter les recours auprès du tribunal administratif de Nantes¹².

2 Le recours devant le tribunal administratif (TA) de Nantes

En cas de rejet implicite ou explicite de la CRRV, les personnes bénéficiaires de la protection internationale ont deux mois pour saisir le tribunal administratif de Nantes. Elles peuvent être assistées d'un avocat. Il est également possible d'introduire un recours en référé devant le TA de Nantes dès l'introduction du recours administratif devant la CRRV, sans qu'il soit nécessaire d'attendre sa réponse. Le tribunal administratif dispose d'un délai de trois mois pour statuer sur le recours.



Le tribunal administratif de Nantes a la compétence exclusive pour statuer sur les recours concernant les rejets de demandes de visa pour la France.

9 • Ce cas de figure est toutefois de plus en plus rare.

10 • La Cimade, *Fiche réflexe : la réunification familiale*, 2021.

11 • Le rôle de la CRRV est défini dans l'article D. 312-3 du CESEDA.

12 • Site du service public, Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France (CRRV). [Lien](#)

c/ Les principaux défis de la réunification familiale

Au-delà des délais d'instruction souvent longs, les démarches de réunification familiale peuvent également être entravées par :

- des difficultés à obtenir des informations fiables et complètes sur les procédures à initier dans la langue maternelle des familles ;
- des obstacles à l'accès à la procédure, tels que le refus d'enregistrement des demandes de visa ou l'absence de rendez-vous disponibles pour celui-ci ;
- une impossibilité pour les personnes BPI ou les membres de leur famille de rassembler les documents requis pour la demande de visa de long séjour, notamment en raison des risques à contacter les autorités de leur pays d'origine ;
- des coûts de procédure et de voyage importants pour les familles (frais de visa de long séjour, billets d'avion) ;
- une réglementation restreignant la possibilité de réunification familiale aux membres de la famille nucléaire, excluant d'autres membres de famille qui pourraient être dépendants de la personne bénéficiaire de la protection internationale¹³.

III. L'APRÈS RÉUNIFICATION FAMILIALE - LES DÉMARCHES EN FRANCE

A leur arrivée en France, les membres de la famille doivent effectuer les démarches suivantes :

- prendre rendez-vous avec l'OFII et signer le contrat d'intégration républicaine (CIR) ;
- faire inscrire les enfants sur le livret de famille délivré par l'OFPRA, le cas échéant ;
- déposer une demande de titre de séjour en tant que conjoint de bénéficiaire de la protection internationale. La durée de la carte de séjour dépendra du statut de la personne résidant en France (réfugié, apatride, ou bénéficiaire de la protection subsidiaire), soit 10 ou 4 ans ;
- ouvrir leurs droits sociaux auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Les conjoints de personnes BPI pourront bénéficier des droits sociaux après obtention de leur titre de séjour ;
- l'accès aux soins, en principe, doit être effectif à l'arrivée des membres de la famille réunifiée, bien qu'un délai de carence de trois mois puisse s'appliquer¹⁴.



Les personnes arrivant en France dans le cadre d'une procédure de réunification familiale ont la possibilité de déposer une demande d'asile en France.

¹³ • HCR, *Family reunification*. [Lien](#)

¹⁴ • France terre d'asile, *Capsule de l'intégration 6 : L'après réunification familiale*, février 2023.

LE RÔLE DE LA CROIX ROUGE EN MATIÈRE DE RÉUNIFICATION FAMILIALE

De nombreuses sociétés nationales de la Croix rouge en Europe et dans le monde travaillent sur la restauration des liens familiaux. Elles accompagnent des familles dans l'ensemble de leurs démarches de la recherche des personnes disparues, à la réunification avec leurs proches et à leur installation dans le pays d'accueil. En matière de réunification familiale, les sociétés de la Croix rouge, dont la Croix rouge française, peuvent fournir un soutien pratique, juridique mais également psychosocial afin de faciliter l'intégration des personnes à leur arrivée (orientation culturelle, cours de langue).

Sources

- CJUE, Arrêt – 01/08/2022 – Regroupement familial d'un enfant devenu majeur. Affaire C-279/20. [Lien](#)
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié. [Lien](#)
- Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et libertés fondamentales (CEDH), 1950. [Lien](#)
- Directive 2003/86 CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial. [Lien](#)
- France terre d'asile, *Capsule de l'intégration 6 : L'après réunification familiale*, février 2023. [Lien](#)
- La Cimade, *Fiche réflexe : la réunification familiale*, 2021. [Lien](#)
- Site du service public, *Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France (CRRV)*. [Lien](#)
- Site du service public, *Réunification familiale*. [Lien](#)
- HCR, *Frequently asked questions: Family reunification*. [Lien](#)
- HCR, *Family reunification*. [Lien](#)

Pour aller plus loin

→ Rapports

- British Red Cross, ICRC, Red Cross EU Office, Swedish Red Cross, Swiss Red Cross, *Humanitarian consequences of family separation and people going missing*, juin 2019. [Lien](#)
- Conseil de l'Europe, *Regroupement familial pour les enfants réfugiés et migrants. Normes juridiques et pratiques prometteuses*, avril 2020. [Lien](#)
- European Council on Refugees and Exiles (ECRE), *Not there yet: family reunification for beneficiaries of international protection*, février 2023. [Lien](#)
- HCR, *Recommendations on flexible approaches to family reunification procedures in Europe*, février 2023. [Lien](#)
- HCR, OCDE, *Safe pathways for refugees. Study on third country solutions for refugees: family reunification, study programmes and labour mobility*, décembre 2018. [Lien](#)

→ Autres

- France terre d'asile, *Fiche mémo : la procédure de réunification familiale*. [Lien](#)

→ Sites web

- Site du projet SAFE : safepathways.eu

→ Vidéos

- Croix Rouge française, *Journée internationale de la famille*, mai 2023. [Lien](#)
- Croix Rouge italienne, *Restoring family links*, 2021. [Lien](#)
- France terre d'asile, *Capsule de l'intégration 3 : la réunification familiale*, janvier 2022. [Lien](#)
- HCR, *Reuniting families is crucial for their survival and happiness*, juin 2023. [Lien](#)

→ Formations

- Croix Rouge française, *Formation réunification familiale – Projet SAFE*.
- Forum réfugiés, *La réunification familiale des personnes protégées*. [Lien](#)



LES COULOIRS HUMANITAIRES

Fiche 3

Fiche 3

LES COULOIRS HUMANITAIRES

INTRODUCTION

Les couloirs humanitaires sont nés en Italie en 2016, sous l'impulsion d'associations religieuses¹, dans un contexte de multiplication des naufrages en Méditerranée. Le dispositif avait pour but « *d'éviter les traversées dangereuses en mer* », « *de lutter contre le commerce des passeurs et des trafiquants d'êtres humains* », et « *d'ouvrir la possibilité des personnes réfugiées vulnérables de demander l'asile en Italie* »². Depuis, des programmes de couloirs humanitaires se sont développés dans plusieurs pays européens : en France, en Belgique, dans les principautés de Monaco et d'Andorre, ainsi qu'en République de Saint Marin³. Entre février 2016 et janvier 2022, les couloirs humanitaires européens ont bénéficié à 4 342 personnes réfugiées dans un pays de premier asile⁴.

DÉFINITION DU PARRAINAGE COMMUNAUTAIRE

Les programmes de parrainage sont des « *partenariats public-privé entre les pouvoirs publics, qui facilitent l'admission légale des bénéficiaires sur leur territoire, et des acteurs privés qui fournissent un appui financier, social et/ou affectif pour accueillir et intégrer les réfugiés dans la société d'accueil* »⁵. Les parrains sont issus de la société civile : ce sont des individus, des associations, des collectifs de citoyens ou encore des groupes confessionnels. Ils sont chargés d'accompagner l'intégration des personnes réfugiées parrainées dans le pays tiers. Les parrainages communautaires requièrent un engagement et une collaboration entre acteurs variés : les autorités nationales et locales, le HCR, les organisations issues de la société civile et les acteurs du secteur privé⁶. Le parrainage communautaire est à distinguer du parrainage privé. La différence entre ces dispositifs porte sur l'identification et la sélection des personnes réfugiées parrainées. Dans le cadre du parrainage privé, les parrains identifient et sélectionnent les bénéficiaires directement. Cette procédure, appelée « *naming* » en anglais, permet aux parrains de désigner la personne qu'ils souhaitent parrainer⁷. Dans les dispositifs de parrainage communautaire, les parrains ne choisissent pas les personnes réfugiées bénéficiant du programme. Elles sont identifiées par des ONG ou des organisations internationales comme le HCR. Le parrainage communautaire peut être associé à différentes voies complémentaires, telles que les couloirs humanitaires, la mobilité étudiante ou la mobilité de la main d'œuvre.



Les couloirs humanitaires sont complémentaires à la procédure de réinstallation, et ne s'y substituent pas. Tout comme pour la réinstallation, des critères de vulnérabilité sont utilisés pour identifier les personnes réfugiées pouvant bénéficier du dispositif.

1 • Les associations ayant participé à la création des couloirs humanitaires en Italie sont : Sant'Egidio, FCEI (la federazione delle chiese evangeliche italiane) et la Tavola Valdese.

2 • Sant'Egidio, *Humanitarian corridors for refugees*.

3 • Ibid

4 • Sant'Egidio, *Humanitarian corridors in figures*, janvier 2022

5 • Institut français des relations internationales (IFRI), *Le parrainage citoyen des réfugiés*. [Lien](#)

6 • Global Refugee Sponsorship Initiative (GRSI), *What is community sponsorship?* [Lien](#)

7 • La décision incombe aux autorités du pays tiers qui délivrent un visa à la personne parrainée.

I. LES COULOIRS HUMANITAIRES, UNE VOIE D'ADMISSION LÉGALE POUR DES PERSONNES RÉFUGIÉES VULNÉRABLES

a/ La genèse des couloirs humanitaires en France

En mars 2017, la Fédération de l'entraide protestante (FEP), la Fédération protestante de France (FPF), la Conférence des évêques de France, Secours Catholique-Caritas France, la Communauté de Sant'Egidio et le gouvernement français signent un protocole d'accord pour la mise en œuvre du projet « Opération d'accueil solidaire de réfugiés en provenance du Liban (couloirs humanitaires) »⁸. Ce premier accord prévoit l'octroi de 500 visas au titre de l'asile. Ce protocole est renouvelé en 2021 à travers deux accords (l'un, signé par la FEP et la FPF, porte sur un engagement de 300 visas au titre de l'asile sur trois ans⁹, l'autre, signé par la communauté de Sant'Egidio et les Semaines sociales de France, permettant d'accueillir 300 personnes sur deux ans¹⁰). Ce protocole s'adresse aux personnes ayant fui la Syrie ou l'Irak, réfugiées au Liban, ainsi qu'aux réfugiés palestiniens et personnes apatrides résidant auparavant en Syrie, et réfugiées au Liban.

La mise en œuvre des couloirs humanitaires est du ressort de chacune des organisations signataires du protocole. Les modes opératoires peuvent diverger d'une organisation à l'autre. La présente fiche entend présenter les bonnes pratiques recensées.

LE DISPOSITIF DES COULOIRS HUMANITAIRES EN ITALIE

Le programme de couloirs humanitaires italien est porté par la Fédération des églises évangéliques italiennes (FCEI), la communauté de Sant'Egidio – également impliquée dans les couloirs humanitaires français – et le Table Vaudoise¹¹. Le dispositif italien accueille principalement des personnes réfugiées syriennes au Liban et des personnes d'Afrique sub-saharienne réfugiées au Maroc et en Éthiopie¹². Les familles pouvant bénéficier du programme sont identifiées dans le pays de premier asile par une variété d'acteurs (ONG, associations, organisations internationales ou religieuses, etc.) et sont ensuite admises en Italie sur la base d'un visa humanitaire qui leur permettra d'entrer sur le territoire pour y déposer une demande d'asile.

b/ Les critères d'identification des bénéficiaires des couloirs humanitaires

Les personnes éligibles aux couloirs humanitaires doivent montrer un besoin de protection internationale¹³, et faire face à des difficultés et vulnérabilités particulières au Liban. Les situations suivantes peuvent ainsi être prises en considération :

8 • FEP, *Les couloirs humanitaires*.

9 • FEP, *Accueillir avec les couloirs humanitaires. Parrainage citoyen des personnes réfugiées de Syrie et d'Irak, en provenance du Liban*, 2023

10 • Sant'Egidio, *Aux origines des couloirs humanitaires*.

11 • Sant'Egidio, *Humanitarian corridors for refugees*.

12 • FCEI, Sant'Egidio, Table Vaudoise, *How do humanitarian corridors work? An Italian ecumenical project signals hope for Europe*, décembre 2016.

13 • La situation de ces personnes doit correspondre aux critères définis par la Convention de Genève de 1951 et du protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, ou aux critères permettant d'obtenir la protection subsidiaire en France.

- mères isolées ;
- femmes seules ;
- femmes victimes de traite des êtres humains ;
- personnes âgées ;
- personnes souffrant de problèmes de santé ;
- personnes en situation de handicap¹⁴.

Certains facteurs importants sont pris en compte dans le processus de sélection¹⁵, dont handicap lourd ou maladie grave, familles nombreuses. Ces éléments nécessitent une attention spécifique de la part des collectifs citoyens, composés de bénévoles qui ont la charge de l'accueil et de l'hébergement.



Bien que les couloirs humanitaires reposent sur des critères de vulnérabilité, tout comme la réinstallation, il s'agit bien d'un dispositif complémentaire qui ne se substitue pas aux engagements de l'État en matière de réinstallation.

ENTRÉE EN FRANCE, DEMANDE D'ASILE ET TITRE DE SÉJOUR

Les bénéficiaires des couloirs humanitaires sont accueillis en France avec un visa au titre de l'asile. Ce visa leur permet d'entrer sur le territoire français afin d'y demander l'asile¹⁶. A leur arrivée en France, ils doivent suivre la procédure classique du demandeur d'asile : enregistrement à la Préfecture la plus proche, au guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA), et dépôt de dossier auprès de l'OFPPRA. L'attestation de demande d'asile reçue à la suite de l'enregistrement fait office de titre de séjour durant la procédure de détermination du statut de réfugié. La procédure de demande d'asile, de l'enregistrement à la délivrance du titre de séjour, dure en moyenne cinq mois¹⁷. Ce délai, prévu par le protocole d'accord des couloirs humanitaires¹⁸, est plus court que lors d'une demande d'asile classique. La grande majorité des personnes accueillies en France dans le cadre du dispositif a reçu une réponse positive de l'OFPPRA.



Les démarches liées à la demande d'asile sont effectuées avec le soutien d'organisations spécialisées dans l'accompagnement des demandeurs d'asile, qui dépêchent des travailleurs sociaux.

14 • Ces critères constituent le cadre défini par le protocole d'accord, mais ne sont pas exhaustifs.

D'autres situations peuvent être prises en compte : personnes LGBTQIA+, personnes ayant survécu à des violences ou à de la torture et souffrant de stress post-traumatique, etc.

15 • FEP, *Accueillir avec les couloirs humanitaires. Parrainage citoyen des personnes réfugiées de Syrie et d'Irak, en provenance du Liban*, 2023

16 • A noter qu'il n'est pas possible de déposer une demande d'asile depuis l'étranger. L'OFPPRA n'est compétent que pour traiter les demandes d'asiles déposées en France (source : site de l'OFPPRA).

17 • FEP, *Accueillir avec les couloirs humanitaires. Parrainage citoyen des personnes réfugiées de Syrie et d'Irak, en provenance du Liban*, 2023

18 • Ibid.

II. LA PROCÉDURE DES COULOIRS HUMANITAIRES, DU LIBAN À LA FRANCE¹⁹

1

Identification et sélection des bénéficiaires



● UNHCR et ses partenaires locaux

Le HCR et d'autres ONG et associations locales identifient des personnes réfugiées vulnérables qu'ils réfèrent aux équipes locales des organisations partenaires du projet.

● Promoteur du projet

L'équipe du promoteur du projet au Liban prend contact avec les personnes identifiées afin d'évaluer leur éligibilité au dispositif.

2

Préparation au départ



TRANSFERT VERS LA FRANCE

● Consulat de France au Liban

Le service des visas du Consulat évalue le dossier des personnes sélectionnées, s'entretient avec elles, puis délivre un visa D pour la France.

● Promoteur du projet

L'équipe du promoteur du projet au Liban accompagne les personnes éligibles aux couloirs humanitaires dans leur demande de visa D au consulat de France à Beyrouth, organise des sessions d'information et d'orientation culturelle et psychosociale et propose des entretiens avec des psychologues avant le départ. Les personnes sont accompagnées dans leurs dernières démarches pour quitter le territoire (« exit visa », réservation de billets d'avion, etc.) ainsi qu'à l'aéroport.

● Collectifs citoyens

Appuyés par des associations partenaires en région, les collectifs citoyens s'organisent pour rechercher des hébergements qui seront mis à disposition gracieusement pour les familles.

3

Demande d'asile en France



EN FRANCE

● Pôles régionaux du promoteur du projet

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles dans leur demande d'asile et leurs démarches sociales, dont l'ouverture des droits sociaux.

● Collectifs citoyens

Les collectifs citoyens accompagnent les familles à l'arrivée en France et dans leur intégration (logement, soutien matériel, visites sociales et culturelles, etc.) pendant 18 mois minimum.

19 • Cette procédure décrit la mise en œuvre des couloirs humanitaires telle qu'elle est développée par la FEP.

III.

L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES PAR LES COLLECTIFS CITOYENS

a/ La constitution et le fonctionnement d'un collectif citoyen

Les collectifs citoyens sont au cœur du dispositif des couloirs humanitaires en France. **Composés de 20 à 30 bénévoles**, ils nécessitent un engagement fort d'au moins une dizaine de leurs membres²⁰. Les collectifs doivent répartir les tâches entre leurs membres afin d'assurer la logistique, définir un budget et un calendrier de réunions²¹. Par ailleurs, les collectifs peuvent se constituer en association afin de « *faciliter la gestion du budget d'accueil, la relation avec les administrations, ou encore l'accès à un logement* »²².

Les collectifs citoyens doivent être organisés, et une séparation claire des rôles doit être faite : chaque membre est chargé d'une mission d'accompagnement spécifique dans le parcours d'intégration de la famille accueillie²³. Ils assument une prise en charge complète des familles à leur arrivée, qui se traduit par la mise à disposition de logement mais aussi par la couverture de leurs frais de subsistance dans l'attente de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Les moyens nécessaires à l'accueil des familles peuvent être financés par des collectes de fonds privés initiées par les collectifs citoyens²⁴. Outre ces soutiens d'ordre matériel et financier, les collectifs doivent également proposer un accompagnement des familles de réfugiés sur différents sujets permettant leur adaptation et intégration en France. Ils sont soutenus dans ces tâches par des travailleurs sociaux employés par les associations partenaires.

L'accompagnement proposé par ces derniers porte notamment sur les questions nécessitant une certaine expertise dont la procédure de demande d'asile et l'ouverture des droits sociaux²⁵. Les personnes accueillies ont accès à leur arrivée en France aux droits sociaux dont bénéficient les demandeurs d'asile. Elles perçoivent l'ADA durant l'instruction de leur demande d'asile. Après obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, les personnes reçoivent les prestations de droit commun, en fonction de leur situation : allocations familiales, revenu de solidarité active (RSA), allocations logement, minimum vieillesse...²⁶.



Les travailleurs sociaux détachés par des associations partenaires peuvent intervenir entre les collectifs et les familles accueillies en tant que médiateurs²⁷.

20 • FEP, *Accueillir avec les couloirs humanitaires. Parrainage citoyen des personnes réfugiées de Syrie et d'Irak, en provenance du Liban*, 2023

21 • FEP, *Guide pratique d'accueil chez les particuliers*, juin 2017

22 • Ibid.

23 • FEP, *Accueil citoyen des réfugiés dans le cadre des couloirs humanitaires. Bilan des activités 2017-2018, 2019*

24 • FEP, *Accueillir avec les couloirs humanitaires. Parrainage citoyen des personnes réfugiées de Syrie et d'Irak, en provenance du Liban*, 2023

25 • Ibid.

26 • FEP, *Plateforme protestante pour l'accueil des réfugiés, Fiche pratique : l'ouverture des droits sociaux*.

27 • Ibid.

L'HÉBERGEMENT CITOYEN DANS LE CADRE DES COULOIRS HUMANITAIRES

Le dispositif de couloirs humanitaires est fondé sur le principe de l'hébergement citoyen, qui accompagne la transition entre le Liban et la France et évite l'isolement des familles à leur arrivée²⁸. Il se concrétise par la mise à disposition d'appartements ou de maisons par les collectifs citoyens²⁹. Dans la grande majorité des cas, les familles réfugiées ne sont donc pas accueillies chez des membres d'un collectif mais hébergées dans des logements préalablement identifiés par les collectifs. Ces logements répondent à des critères précis pour correspondre aux besoins et à la taille de la famille bénéficiaire et respecter leur intimité. Ils doivent être complètement meublés, équipés, disposer d'une connexion internet, et être situés à proximité des membres du collectif³⁰. Pour les membres des collectifs impliqués, l'hébergement citoyen permet de porter un regard positif sur les personnes exilées et peut parfois initier des dynamiques locales de sensibilisation aux questions de l'exil³¹.



Les collectifs doivent assurer l'accompagnement et le soutien financier des familles pendant au moins 18 mois, durée permettant dans la majorité des cas l'accès au logement de manière autonome³².

b/ L'accompagnement des collectifs citoyens

Plusieurs aspects de l'intégration des personnes accueillies sont facilités par les collectifs citoyens, avec l'aide des travailleurs sociaux détachés par les associations partenaires du projet :

- **L'accès au logement** : les collectifs sont chargés de trouver un hébergement aux personnes accueillies. Les travailleurs sociaux ainsi que les collectifs accompagnent ensuite les familles dans leur transition vers un logement autonome³³.
- **L'accès à l'emploi** : les personnes accueillies sont accompagnées par les collectifs dans leurs recherches d'emploi. Les bénévoles du collectif peuvent par exemple les aider à utiliser un ordinateur, se servir de leur réseau professionnel pour faciliter la recherche d'emploi, ou encore accompagner les personnes à leurs rendez-vous avec Pôle emploi³⁴.
- **L'accès aux soins** : Les personnes accueillies ont souvent des besoins médicaux spécifiques et sont guidées par les collectifs et travailleurs sociaux dans leurs démarches d'accès aux soins. Les personnes accueillies bénéficient de la protection universelle maladie (PUMA) ainsi que de la complémentaire santé solidaire (CSS).
- **L'apprentissage du français** : les collectifs s'investissent dans l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) des familles accueillies. Les membres du collectif peuvent permettre aux familles de pratiquer le français lors de conversations quotidiennes avec les membres du collectif³⁵.

28 • FEP, Secours Catholique – Caritas France, Conférence des évêques de France, JRS France, Emmaüs France, *L'hébergement citoyen des personnes étrangères en France*, 2022

29 • L'hébergement citoyen inclut également l'hébergement chez des particuliers, ou encore des initiatives publiques faisant appel au bénévolat. Pour en savoir plus : *L'hébergement citoyen des personnes étrangères en France*.

30 • FEP, *Accueillir avec les couloirs humanitaires. Parrainage citoyen des personnes réfugiées de Syrie et d'Irak, en provenance du Liban*, 2023

31 • FEP, Secours Catholique – Caritas France, Conférence des évêques de France, JRS France, Emmaüs France, *L'hébergement citoyen des personnes étrangères en France*, 2022

32 • FEP, *Accueillir avec les couloirs humanitaires. Parrainage citoyen des personnes réfugiées de Syrie et d'Irak, en provenance du Liban*, 2023

33 • FEP, *Accueil citoyen des réfugiés dans le cadre des couloirs humanitaires. Bilan des activités 2017-2018*, 2019

34 • Ibid.

35 • Ibid.

- **L'intégration sociale et culturelle** : les collectifs participent activement à l'intégration socio-culturelle des familles accueillies, à travers le partage de moments conviviaux avec elles : participation à des fêtes de famille, repas partagés, et à des visites culturelles (musées, concerts, événements sportifs...)³⁶.

Sources

- FCEI, Sant'Egidio, Table Vaudoise, *How do humanitarian corridors work? An Italian ecumenical project signals hope for Europe*, décembre 2016. [Lien](#)
- FEP, *Accueillir avec les couloirs humanitaires. Parrainage citoyen des personnes réfugiées de Syrie et d'Irak, en provenance du Liban*, 2023. [Lien](#)
- FEP, *Accueil citoyen des réfugiés dans le cadre des couloirs humanitaires. Bilan des activités 2017-2018*, 2019. [Lien](#)
- FEP, *Au Liban, les couloirs humanitaires, une des seules voies légales pour les réfugiés syriens*, 11 septembre 2023. [Lien](#)
- FEP, *Evaluation d'un programme de parrainage citoyen de personnes réfugiées*, 2020. [Lien](#)
- FEP, *Guide pratique d'accueil chez les particuliers*, juin 2017. [Lien](#)
- FEP, *Les couloirs humanitaires*. [Lien](#)
- FEP, *Plateforme protestante pour l'accueil des réfugiés, Fiche pratique : l'ouverture des droits sociaux*. [Lien](#)
- FEP, Secours Catholique – Caritas France, Conférence des évêques de France, JRS France, Emmaüs France, *L'hébergement citoyen des personnes étrangères en France*, 2022. [Lien](#)
- HCR, *Programmes de parrainages privés*. [Lien](#)
- Institut français des relations internationales (IFRI), *Le parrainage citoyen des réfugiés*. [Lien](#)
- Sant'Egidio, *Aux origines des couloirs humanitaires*. [Lien](#)
- Sant'Egidio, *Humanitarian corridors for refugees*. [Lien](#)
- Sant'Egidio, *Humanitarian corridors in figures*, janvier 2022. [Lien](#)
- Vues d'Europe, Interview de Valérie Régnier, représentante en France de la Communauté de Sant'Egidio. [Lien](#)

Pour aller plus loin

→ Rapports

- Global Compact on Refugees, *Third country solutions for refugees: Roadmap 2030. The next phase of the three-year strategy on resettlement and complementary pathways (2019 – 2021)*, juin 2022. [Lien](#)
- HCR, *The three-year strategy (2019 – 2021) on resettlement and complementary pathways*, juin 2019. [Lien](#)
- FEP, *Evaluation d'un programme de parrainage citoyen des personnes réfugiées*, 2020. [Lien](#)
- Secours Catholique – Caritas France, *Hébergement citoyen des personnes réfugiées. Témoignage des collectifs d'accueil et des personnes accueillies dans le cadre du projet couloirs humanitaires*, 2018. [Lien](#)
- European Resettlement Network (ERN), *Etude de faisabilité. Vers un modèle de parrainage privé en France*, avril 2018. [Lien](#)
- Eurodiaconia, FEP, FCEI, Oxfam Italy, *Private sponsorship for integration: building a European model*, décembre 2020. [Lien](#)
- SHARE, *Encourager les parrainages communautaires à travers l'Europe*, 2019. [Lien](#)
- Partenaires du projet Humanitarian Corridors, *Couloirs humanitaires : les procédures de mise en œuvre pour leur extension à l'échelle européenne*, 2018. [Lien](#)
- FEP, Plateforme protestante pour l'accueil des réfugiés, *Fiche pratique : la demande d'asile*. [Lien](#)

→ Articles

- Miriam Ngombe, *Les couloirs humanitaires : un régime d'exception pour gérer des réfugiés « désirables »*, Revue internationale des études du développement, 2020/1 (n°241). [Lien](#)
- Maurizio Ambrosini, Ilaria Schnyder von Wartensee, *Actions speak louder than claims: humanitarian corridors, civil society and asylum policies*, Journal of Ethnic and Migration Studies, mars 2022/48 (n°17). [Lien](#)
- Sant'Egidio, *Comment fonctionnent les couloirs humanitaires ?* [Lien](#)

→ Sites internet

- Site du projet SAFE : <https://safepathways.eu/>
- SHARE Network : <https://www.share-network.eu>
- Projet HUMcore : <https://humcore.org/>
- Site de la FEP : <https://fep.asso.fr/>

→ Vidéos

- Sant'Egidio, *Couloirs humanitaires : Sant'Egidio se mobilise pour les réfugiés*, avril 2021. [Lien](#)
- FEP, *Les couloirs humanitaires. Un accueil citoyen de réfugiés*, juin 2019. [Lien](#)
- FEP, *Table ronde : l'accueil citoyen de réfugiés, accélérateur de cohésion sociale*. [Lien](#)



LES COULOIRS UNIVERSITAIRES

Fiche 4

Fiche 4

LES COULOIRS UNIVERSITAIRES

INTRODUCTION

En 2023, le taux d'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur est de 7%¹, bien en dessous des 40% d'inscriptions en universités au niveau mondial². Dans sa stratégie « Education des réfugiés 2030 », le HCR se donne pour objectif de passer à 15% de jeunes réfugiés dans l'enseignement supérieur. Dans la lignée de cet objectif, combiné à celui de la Stratégie triennale (2019-2021) du HCR d'élargir l'accès aux voies complémentaires à 2 millions de réfugiés d'ici 2028³, de nouvelles initiatives de mobilité universitaire des réfugiés se sont développées.

DÉFINITION DES COULOIRS UNIVERSITAIRES

Les dispositifs de couloirs universitaires sont des programmes de mobilité étudiante dédiés aux personnes réfugiées dans des pays de premier asile. Le concept de couloirs universitaires a émergé au Canada, en Italie puis dans d'autres pays d'Europe, dont la France. Les couloirs universitaires fournissent un accès facilité aux personnes réfugiées à des universités partenaires et comprennent un accompagnement social et juridique ainsi qu'un soutien financier sous forme de bourse d'étude et de vie, tout au long de leur cursus.

I. LES MODÈLES DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE DES RÉFUGIÉS

Les dispositifs de mobilité étudiante des personnes réfugiées peuvent être classés en deux grandes catégories⁴. Le programme canadien, développé dès 1978, s'apparente à une forme de parrainage, dans lequel les universités sont les parrains⁵, tandis que les couloirs universitaires s'inscrivent dans une forme plus classique de mobilité étudiante. Quel que soit le modèle suivi, la mobilité étudiante des personnes réfugiées aspire à être une voie complémentaire à la réinstallation, et ainsi fournir un accès durable à des pays tiers.

1 • Chiffre de l'UNESCO.

2 • Global task force on third country education pathways, *Minimum standards for complementary education pathways*, janvier 2021.

3 • HCR, *The three-year strategy (2019 - 2021) on resettlement and complementary pathways*, juin 2019.

4 • Daniele Albanese, Emanuela Varinetti, *Beyond the sea to study. University corridors for refugees in Italy*, juin 2021.

5 • Dans le système canadien, les parrains sont des personnes ou organisations qui soutiennent l'entrée légale de personnes résidant à l'étranger, au Canada, afin de devenir, éventuellement, des résidents permanents.

a/ Le Student Refugee Programme (SRP)

Principaux acteurs : Ministère de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté canadien (IRCC) ; Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC⁶) ; universités canadiennes.

Dates de mise en œuvre : depuis 1978.

Pays d'accueil : Canada.

Pays de premier asile : Jordanie ; Kenya ; Liban ; Malawi ; Pakistan ; Tanzanie ; Ouganda.

Chiffres clés : 130 étudiants par an ; 2,000 étudiants depuis 1978.

Description du programme : développé en 1978 à l'Université de Carleton, mais étendu depuis à 95 campus, le SRP combine mobilité étudiante et parrainage privé. Les universités partenaires du programme, avec le soutien de l'EUMC, parrainent les étudiants sélectionnés en leur fournissant un soutien financier et social pendant un an, dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR) canadien. Ce dispositif permet à des groupes d'individus de parrainer des réfugiés admissibles résidant à l'étranger⁷. Le SRP met en avant l'engagement des étudiants, en leur permettant de constituer des comités locaux qui collectent des fonds, effectuent des actions de sensibilisation sur le programme, ou accompagnent les étudiants réfugiés dans leur parcours universitaire sous forme de soutien scolaire notamment⁸.

b/ University Corridors for Refugees (UNICORE)

Principaux acteurs : Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale italien ; UNHCR ; ONG et associations italiennes (Caritas Italiana ; Diaconia Valdese ; Centro Astalli) ; universités italiennes.

Dates de mise en œuvre : depuis 2019.

Pays d'accueil : Italie.

Pays de premier asile : Kenya ; Niger ; Nigeria ; Afrique du Sud ; Ouganda ; Zambie ; Zimbabwe.

Chiffres clés : en 2020 – 10 universités, 20 bourses d'études ; en 2021 – 24 universités, 45 bourses d'études.

Description du programme : le projet UNICORE est né à l'initiative de l'Université de Bologne, qui a accueilli cinq étudiants réfugiés en Ethiopie lors du projet pilote. A la suite de l'arrivée des premiers étudiants, le programme s'est étendu à de nombreuses universités italiennes sur tout le territoire, sous la coordination du bureau du HCR en Italie. Le dispositif a évolué à mesure de sa mise en œuvre, et en 2021, des formations pré-départ pour les étudiants ont été mises en place, ainsi que d'un programme d'intégration en Italie.

6 • L'EUMC est plus connue sous son acronyme anglais WUSC (World University Service of Canada).

7 • IRCC, *Parrainer un réfugié*.

8 • Programme d'étudiantes et d'étudiants réfugiés, EUMC : [Lien](#)

LES PROGRAMMES DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE DES RÉFUGIÉS AU MEXIQUE ET AUX PHILIPPINES

Le projet Habesha

Principaux acteurs : EUMC ; UNHCR ; Global platform for Syrian students ; the Institute of International Education (IIE) ; the Turkish Cooperation and Coordination Agency (TIKA) ; the Catalyst foundation for universal education ; Fondo Canada ; universités mexicaines.

Date de mise en œuvre : depuis 2015.

Pays d'accueil : Mexique.

Pays de premier asile : Syrie.

Chiffres clés : 20 étudiants par année scolaire.

Description du programme : le projet permet à de jeunes réfugiés Syriens de moins de 30 ans⁹, dont les études ont été interrompues à cause de la guerre, d'obtenir un visa pour étudier au Mexique. Les frais des étudiants sélectionnés, et notamment leurs frais de voyage, de scolarité et de vie, sont couverts par une bourse¹⁰. Les étudiants sélectionnés suivent des cours de langue à leur arrivée afin de se mettre à niveau pour pouvoir suivre un cursus en espagnol¹¹.

Le projet *Complementary pathways* (Cpath)

Principaux acteurs : UNHCR ; universités philippines.

Dates de mise en œuvre : depuis 2022.

Pays d'accueil : Philippines.

Population visée : les Rohingyas réfugiés en Asie du Sud-Est.

Chiffres clés : six étudiants réfugiés accueillis en septembre 2022 ; quatre en septembre 2023.

Description du programme : Le programme CPath permet à de jeunes Rohingyas réfugiés en Asie du Sud-Est de venir aux Philippines pour effectuer leurs études¹². Le HCR et le département de protection des personnes réfugiées et apatrides du ministère de la justice philippin ont signé un accord avec le Columban College, Inc. afin d'accueillir les étudiants. Lors de la deuxième édition du programme, quatre universités se sont engagées à accueillir des étudiants réfugiés Rohingyas¹³. Les étudiants sélectionnés sont reconnus comme réfugiés par le gouvernement philippin et bénéficient de bourses d'études complètes et d'un titre de séjour pendant toutes les études, soit quatre à cinq ans¹⁴.

9 • HCR, *Habesha project scholarship*, 2020.

10 • Site du projet Habesha : [Lien](#)

11 • Ibid.

12 • HCR, UNHCR, DOJ, *Columban College sign historic agreement on programme for Rohingya youth*, avril 2022.

13 • HCR, *More schools to open doors to Rohingya scholars under Philippines' complementary pathways programme*, août 2023. Les quatre universités qui se sont ajoutées au projet : université de San Beda, université de St. Louis, Tarlac State University et l'université de St. La Salle.

14 • HCR, *Philippines welcomes Rohingya refugees through complementary pathways programme*, septembre 2022.

II. LES COULOIRS UNIVERSITAIRES EN FRANCE

a/ La genèse de la mobilité étudiante des réfugiés en France

Démocratie et Entraide en Syrie Ghosn Zeitoun (2013 – 2017)

Programme de mobilité étudiante pour étudiants syriens et palestiniens résidant en Syrie, en pays de premier asile, ou en France. Ce programme offre la possibilité aux étudiants de bénéficier d'un an de cours intensifs de français avant de commencer leurs études ainsi que d'une bourse d'études qui couvre leurs frais pendant au moins un an. Cette initiative a bénéficié à 237 étudiants sur quatre ans¹⁵.

2020, Bâtir son avenir

Partenariat entre Forum réfugiés et l'école supérieure de commerce et de développement (ESCD) 3A de Lyon ayant permis à deux étudiants réfugiés au Niger d'intégrer gratuitement l'école pendant deux ans.

2021, Projet pilote de couloirs universitaires

Partenariat entre Forum réfugiés et l'Université Clermont Auvergne (UCA), avec le soutien du HCR France, grâce auquel deux étudiants centrafricains réfugiés au Niger et au Cameroun ont intégré des masters de l'UCA.

L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT AUVERGNE (UCA)

L'implication de l'Université Clermont Auvergne dans la mise en œuvre d'un couloir universitaire s'appuie sur plusieurs facteurs :

- 1. L'engagement préalable de l'UCA envers les personnes réfugiées** : l'université menait déjà des projets innovants d'intégration des personnes réfugiées¹⁶.
- 2. Un programme d'intégration implanté localement** : le PRIR 63¹⁷, programme régional d'intégration animé par Forum réfugiés dans le Puy de Dôme, entretenait des liens préalables avec l'UCA¹⁸.
- 3. Une municipalité ouverte à l'accueil des personnes réfugiées** : la ville de Clermont-Ferrand s'inscrit dans une tradition d'accueil et de solidarité, et a signé en 2019 un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés¹⁹.

15 • In here project, Higher education supporting refugees in Europe : [Lien](#).

16 • Université Clermont Auvergne, *Le projet coLAB*, février 2021.

17 • Forum réfugiés, *PRIR 63, programme régional d'intégration des réfugiés*.

18 • Université Clermont Auvergne, *Réussir ses études en France avec le Centre Fleura*.

19 • Ville de Clermont Ferrand, *Présentation du CTAI*.

b/ Le projet UNIV'R

Principaux acteurs : UNHCR ; Agence universitaire de la francophonie (AUF) ; Réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MEnS)²⁰.

Dates de mise en œuvre : depuis 2022.

Pays d'accueil : France.

Pays de premier asile : tous.

Chiffres clés : 21 étudiants en 2022 dans 13 universités ; 18 étudiants en 2023 dans 13 universités.

Description du projet : UNIV'R est un projet porté par le HCR et l'AUF avec le soutien du Réseau (MEnS). Le projet a pour but d'uniformiser et de pérenniser les programmes de couloirs universitaires, permettant à des personnes réfugiées résidant dans un pays de premier asile d'étudier dans une université française²¹. Les bénéficiaires doivent être reconnus réfugiés dans le pays de premier asile, avoir obtenu une licence, et posséder un niveau minimum de français²². La totalité des frais engendrés est couverte par le programme : les frais de dossier, de scolarité, de visa et de voyage vers la France, de sécurité sociale ; des bourses de vie sont attribuées pour les deux années d'études, notamment par les fondations des universités accueillantes.

c/ COMplementary pathways nETwork – COMET

Principaux acteurs : Forum réfugiés ; Université Clermont Auvergne ; Université Jean Monnet (Saint-Etienne).

Dates de mise en œuvre : 2022 – 2024.

Pays d'accueil : France.

Pays de premier asile : Cameroun ; Niger ; Tchad.

Chiffres clés : 5 étudiants en 2022 ; 5 étudiants en 2023.

Description du projet : Le projet COMET, coordonné par l'association italienne FCEI (Federazione delle chiese evangeliche italiane), est un projet transnational européen ayant pour but de promouvoir les voies d'admission complémentaires à la réinstallation le long de la route de la Méditerranée centrale. Le projet COMET s'inscrit dans le cadre plus large du programme de couloirs universitaires UNIV'R, piloté par le HCR (voir ci-dessus). Il prévoit l'accueil et l'accompagnement de 10 étudiants réfugiés en 2022 et 2023. A l'instar du projet UNIV'R, la totalité des frais des étudiants réfugiés sont pris en charge par le projet et les fondations des universités partenaires. Les étudiants sélectionnés doivent être reconnus réfugiés au Cameroun, Niger ou Tchad, avoir moins de 30 ans, et détenir une licence.

20 • Le réseau MEnS est une association constituée par des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche français, de partenaires de la société civile, et d'institutions publiques, ayant pour objectif d'accueillir et d'accompagner les étudiants, les enseignants, et les chercheurs en exil dans les établissements d'enseignement supérieur français.

Source : reseau-mens.org.

21 • HCR, *Projet UNIV'R : 21 jeunes réfugiés arrivés en France pour étudier en Master*, octobre 2022.

22 • Certains masters peuvent être suivis en anglais. Pour ceux-ci ainsi que pour les diplômés en français, le niveau minimum requis est B2.

III. LA PROCÉDURE DU PROGRAMME DE COULOIRS UNIVERSITAIRES

1

DANS LE PAYS DE PREMIER ASILE



Identification et sélection des candidats



- **UNHCR et partenaires du programme de couloirs universitaires**

Le bureau pays du HCR et ses partenaires locaux diffusent l'appel à candidature et facilitent l'identification des candidats.

- **Universités accueillantes**

Les universités partenaires du projet participent à la diffusion de l'appel à candidature, sélectionnent les dossiers, effectuent des entretiens avec les candidats et choisissent les étudiants.

2

TRANSFERT VERS LA FRANCE

Préparation au départ



- **UNHCR et partenaires du programme de couloirs universitaires**

Le HCR et les partenaires locaux accompagnent les étudiants dans leurs démarches administratives vers la France.

- **Campus France**

L'antenne de Campus France dans le pays de premier asile accompagne l'inscription des étudiants dans les universités françaises.

- **Consulat de France dans le pays de premier asile**

Le service des visas du Consulat instruit une demande de visa long séjour valant titre de séjour (VTC-TS) mention étudiant, pour une durée d'un an.



3

EN FRANCE



Accompagnement des étudiants en France



- **Associations partenaires et universités**

Les associations et les fondations des universités mobilisent les ressources nécessaires à la prise en charge des étudiants et captent des logements en amont de leur arrivée. Les associations partenaires les accompagnent ensuite dans leur intégration en France (démarches administratives, ouverture des droits sociaux...)

- **Universités françaises**

Les universités accueillantes accompagnent les étudiants dans leurs parcours universitaires (accompagnement dans les démarches administratives universitaires, entretiens réguliers avec l'étudiant, suivi de leur parcours...)

- **Etudiants et associations d'étudiants**

Les étudiants de l'université peuvent participer à l'intégration des étudiants réfugiés dans l'enseignement supérieur français à travers des systèmes de mentorat ou permettant de tisser des liens avec le réseau d'alumni de l'université.

- **Acteurs du secteur privé (entreprises, fondations, etc.)**

Au-delà de leur rôle de mécènes, les acteurs privés peuvent contribuer à l'intégration des étudiants et faciliter leur insertion sur le marché du travail, notamment en leur proposant des stages.

IV. L'IMPORTANCE D'UNE PROCÉDURE DE SÉLECTION ADAPTÉE AUX ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

Les programmes classiques de mobilité étudiante sont inadaptés pour les personnes réfugiées²³. Les coûts des études supérieures sont trop élevés par rapport à leurs ressources et il existe peu de bourses d'études disponibles, surtout pour des diplômes de master. Il leur est de plus difficile de s'informer sur les opportunités de formations et les modalités de candidatures. Enfin, les procédures de sélection ne prennent pas en compte les spécificités de leurs parcours. Vigilants par rapport à ces difficultés, les couloirs universitaires s'attachent à mettre en place une sélection des bénéficiaires davantage adaptée à leur besoin de protection.

Diffusion de l'appel à candidature

Diffusion ciblée dans les pays de premier asile (diffusion en ligne, réseaux sociaux, affichage).

Prise en charge des coûts sur toute la durée de l'accompagnement

Les coûts se décomposent en : frais de visa, billet d'avion, frais de scolarité, allocation de subsistance, logement. Ils sont pris en charge par des financements publics et privés mobilisés par les associations partenaires et les fondations des universités.

Obtention de titres de voyage et visas

- Titre de voyage conventionnel (TVC) délivré par les autorités du pays d'asile ;
- Visa étudiant (VLS-TS) ;
- Titre de séjour et renouvellement à l'issue de la première année.

Accompagnement en France

- Aide pour les démarches administratives ;
- Soutien à l'intégration ;
- Soutien universitaire renforcé.

V. UN DIPLÔME, ET APRÈS ?

Dans le cadre des couloirs universitaires, les étudiants résident en France avec un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), mention étudiant qui porte uniquement sur la durée de leurs études.

Plusieurs alternatives s'offrent à eux après l'obtention de leur diplôme :

- **Demander l'asile en France** et être reconnu réfugié si la protection est accordée.
- **Résider et travailler en France** : la signature d'un contrat de travail en relation avec la formation et remplissant des critères de rémunération permet l'obtention d'une carte de séjour salarié.
- **Retourner dans le pays de premier asile** si la personne le souhaite et si ce retour est possible. Envisageable pour certains pays d'Afrique sub-saharienne il est quasi-impossible pour la plupart des pays du Proche et Moyen-Orient.

23 • HCR, UNESCO, EUMC, *Doubling our impact. Third country higher education pathways for refugees*, février 2020

Sources

- Daniele Albanese, Emanuela Varinetti, *Beyond the sea to study. University corridors for refugees in Italy*, juin 2021. [Lien](#)
- Forum réfugiés, *Les couloirs universitaires : une solution durable pour les étudiants réfugiés*, 2021. [Lien](#)
- Forum réfugiés, *PRIR 63, programme régional d'intégration des réfugiés*. [Lien](#)
- Ghosn Zeitoun, *Démocratie et entraide en Syrie* : [Lien](#)
- Global task force on third country education pathways, *Minimum standards for complementary education pathways*, janvier 2021. [Lien](#)
- HCR, *Habesha project scholarship*, 2020. [Lien](#)
- HCR, *More schools to open doors to Rohingya scholars under Philippines' complementary pathways programme*, août 2023. [Lien](#)
- HCR, *Philippines welcomes Rohingya refugees through complementary pathways programme*, septembre 2022. [Lien](#)
- HCR, *Projet UNIV'R : 21 jeunes réfugiés arrivés en France pour étudier en Master*, octobre 2022. [Lien](#)
- HCR, *The three-year strategy (2019 – 2021) on resettlement and complementary pathways*, juin 2019. [Lien](#)
- HCR, UNESCO, EUMC, *Doubling our impact. Third country higher education pathways for refugees*, février 2020. [Lien](#)
- HCR, UNHCR, DOJ, *Columban College sign historic agreement on programme for Rohingya youth*, avril 2022. [Lien](#)
- HCR, *The three-year strategy (2019 – 2021) on resettlement and complementary pathways*, juin 2019. [Lien](#)
- In here project, *Higher education supporting refugees in Europe* : [Lien](#)
- IRCC, *Parrainer un réfugié*. [Lien](#)
- Programme d'étudiantes et d'étudiants réfugiés, EUMC : [Lien](#)
- Project Habesha : [Lien](#)
- Université Clermont Auvergne, *Le projet coLAB*, février 2021. [Lien](#)
- Université Clermont Auvergne, *Réussir ses études en France avec le Centre Fleura*. [Lien](#)
- Ville de Clermont Ferrand, *Présentation du CTAI*. [Lien](#)

Pour aller plus loin

→ Rapports

- European Resettlement Network (ERN +), *Student scholarships for refugees. Expanding complementary pathways of admission to Europe*, décembre 2017. [Lien](#)
- HCR, EUMC, *Etablir des parcours scolaires pour les personnes réfugiées. Elaboration d'un modèle canadien de soutien entre les pairs*, 2017. [Lien](#)
- HCR, *Mapping of complementary education pathways in the Nordic and Baltic countries*, 2022. [Lien](#)
- HCR, OECD, *Safe pathways for refugees. OECD-UNHCR study on third country solutions for refugees: family reunification, study programmes and labour mobility*, décembre 2018. [Lien](#)
- International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), *Mapping of complementary labour and education pathways for people in need of protection*, mars 2023. [Lien](#)
- SHARE Network, *Universities as sponsors. Conference report, Bologna, Italy*, mars 2022. [Lien](#)
- The Refugee Hub, *Financing complementary education pathways for refugees: existing approaches and opportunities for growth*, 2023. [Lien](#)
- Vanessa Chavez, *Understanding and responding to the experience of young people from refugee and migrant backgrounds in a university setting. Building capacity of university staff to work with refugee & migrant students: a collaborative project between MYAN NSW & UNSW*, mars 2021. [Lien](#)

→ Publications académiques

- Yamikani Falinya, *The experience of refugee university students in Canada under the WUSC-student refugee program*, 2022. [Lien](#)

→ Vidéos

- HCR, *Deux étudiants réfugiés centrafricains obtiennent une bourse pour étudier en France*, octobre 2021. [Lien](#)
- HCR, *Des entreprises s'engagent pour renforcer l'accès des réfugiés à l'éducation*, janvier 2022. [Lien](#)
- HCR, *Les étudiants réfugiés excellent au Canada*, mars 2019. [Lien](#)
- EUMC, Heather Dirckze, *Who you were yesterday*, 2023. [Lien](#)
- UCA, *Couloirs universitaires à l'UCA, l'expérience de Habib et Aymard*, septembre 2023. [Lien](#)

→ Sites internet

- Global Task Force on Third Country Education Pathways: <https://edpathways.org/>
- SHARE Network: <https://www.share-network.eu/>
- Site du projet SAFE : <safepathways.eu>

→ Formations

- UNISTAR (UNiversity STAff for Refugees) online course : <https://unistar.eurekos.app/>
- Toolkit, [SHARE Network, Supporting refugees to access higher education. Lien](#)



**LES VOIES
COMPLÉMENTAIRES
À LA RÉINSTALLATION
MISES EN ŒUVRE
À L'ÉTRANGER**

Fiche 5

Fiche 5

LES VOIES COMPLÉMENTAIRES À LA RÉINSTALLATION MISES EN ŒUVRE À L'ÉTRANGER

INTRODUCTION

Si elle est récente en France, certains pays, dont le Canada, ont davantage d'expérience dans la mise en œuvre des voies complémentaires. Au-delà des spécificités propres à chaque contexte national - en matière de sélection des bénéficiaires, d'accompagnement en amont du départ et à l'arrivée ou d'acteurs impliqués - ces initiatives représentent des sources d'inspiration qui pourraient être adaptées notamment au sein d'États membres de l'Union européenne.

I. DES PROGRAMMES DE PARRAINAGES PRIVÉS ET COMMUNAUTAIRES

PARRAINAGES PRIVÉS ET PARRAINAGES COMMUNAUTAIRES

Les programmes de parrainage sont des « partenariats public-privé entre les pouvoirs publics, qui facilitent l'admission légale des bénéficiaires sur leur territoire, et des acteurs privés qui fournissent un appui financier, social et/ou affectif pour accueillir et intégrer les réfugiés dans la société d'accueil »¹. Les parrains sont issus de la société civile : ce sont des individus, des associations, des collectifs de citoyens ou encore des groupes confessionnels. Ils sont chargés d'accompagner l'intégration des personnes réfugiées parrainées dans le pays tiers. Les parrainages communautaires requièrent un engagement et une collaboration entre acteurs variés : les autorités nationales et locales, le HCR, les organisations issues de la société civile et les acteurs du secteur privé².

Le parrainage communautaire est à distinguer du parrainage privé. La différence entre ces dispositifs porte sur l'identification et la sélection des personnes réfugiées parrainées. Dans le cadre du parrainage privé, les parrains identifient et sélectionnent les bénéficiaires directement. Cette procédure, appelée « *naming* » en anglais, permet aux parrains de désigner la personne qu'ils souhaitent parrainer³. Dans les dispositifs de parrainage communautaire, les parrains ne choisissent pas les personnes réfugiées bénéficiant du programme. Elles sont identifiées par des ONG ou des organisations internationales comme le HCR. Le parrainage communautaire peut être associé à différentes voies complémentaires, telles que les couloirs humanitaires, la mobilité étudiante ou la mobilité de la main d'œuvre.

a/ Le Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR) au Canada

Le PPPR au Canada est précurseur en matière de parrainages privés. Initié en 1979, il a servi de source d'inspiration aux dispositifs de parrainages privés mis en place par la suite dans plusieurs pays.

Principaux acteurs : Ministère de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté canadien (IRCC) ; citoyens canadiens ; associations et organisations civiles.

Date de mise en œuvre : depuis 1979.

Pays d'accueil : Canada.

Pays de premier asile : tous.

Chiffres clés : 327 000 personnes parrainées depuis 1979⁴ ; 59 000 personnes parrainées entre 2019 et 2021⁵.

1 • Institut français des relations internationales (IFRI), *Le parrainage citoyen des réfugiés*. [Lien](#)

2 • Global Refugee Sponsorship Initiative (GRSI), *What is community sponsorship?* [Lien](#)

3 • Il ne faut pas oublier que même si les parrains peuvent nommer la ou les personnes qu'ils souhaitent parrainer, ce sont bien les autorités des pays tiers qui décident de la délivrance d'un visa.

4 • Ministère de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté canadien (IRCC),

En chiffres - Les 40 ans du Programme de parrainage privé de réfugiés, juillet 2020. [Lien](#)

5 • Ibid.

Description du programme : Le PPPR ouvre la possibilité à « des groupes privés de parrainer des réfugiés admissibles qui se trouvent à l'étranger »⁶. Les personnes parrainées doivent résider à l'extérieur du Canada, et bénéficier d'une protection internationale. Ainsi, les personnes parrainées doivent répondre à la définition de réfugié selon la loi sur l'immigration canadienne. La détermination de l'admissibilité, y compris du statut de réfugié des personnes parrainées, est effectuée dans leur pays de résidence, lors d'un entretien de qualification pour le parrainage à titre de réfugié⁷. Les parrains sont chargés d'assumer une prise en charge des frais de subsistance des réfugiés bénéficiaires pendant environ un an (loyer, nourriture, vêtements, équipements du logement, transport), mais aussi d'accompagner l'intégration sociale et culturelle au Canada de ces personnes.

QUI SONT LES PARRAINS DU PPPR ?

Les organismes ou individus parrainant des personnes réfugiées dans le cadre du PPPR s'engagent à fournir un soutien psychosocial, affectif et financier aux personnes parrainées pendant environ un an après leur arrivée au Canada⁸. Trois grandes catégories de groupes ou personnes peuvent parrainer des réfugiés dans le cadre du PPPR :

- **Le signataire d'entente de parrainage (SEP)** est une organisation religieuse, humanitaire ou un groupe ethnoculturel qui a signé un accord officiel avec le ministère de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté pour parrainer des personnes réfugiées vers le Canada⁹. Cet accord précise le nombre de personnes qui peuvent être parrainées. Le SEP doit avoir le statut légal de personne morale.

- **Le groupe de cinq** est constitué par cinq citoyens ou résidents permanents au Canada qui s'engagent à parrainer une personne réfugiée. Les membres du groupe doivent avoir plus de 18 ans et résider à proximité de la localité où la personne parrainée sera accueillie¹⁰.

- **Le répondant communautaire** est une organisation qui parraine la venue de réfugiés au Canada. Contrairement au SEP, il peut mais n'est pas dans l'obligation d'avoir obtenu le statut de personne morale¹¹. Le répondant communautaire doit être établi au sein de la collectivité locale où la personne parrainée sera réinstallée¹².

6 • IRCC, Parrainer un réfugié. [Lien](#)

7 • Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés, *Pendant l'entrevue*. [Lien](#)

8 • Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés, *Signataires d'entente de parrainage*. [Lien](#)

9 • Ministère de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté canadien (IRCC), *Programme de parrainage privé de réfugiés*, 2016.

10 • Ibid.

11 • Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés, *Les répondants communautaires*. [Lien](#)

12 • Ministère de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté canadien (IRCC), *Programme de parrainage privé de réfugiés*, 2016.

b/ Le programme de parrainage communautaire irlandais

Principaux acteurs : citoyens irlandais ; the Open Community¹³ ; organisations régionales de soutien¹⁴ (Nasc, Doras, Irish Refugee Council, Croix Rouge Irlandaise) ; UNHCR.

Date de mise en œuvre : depuis 2018.

Pays d'accueil : Irlande.

Pays d'origine : personnes réfugiées syriennes, iraqiennes et afghanes.

Chiffres clés : 30 personnes parrainées entre 2018 et 2019 ; objectif de 100 personnes parrainées par an de 2020 à 2023¹⁵.

Description du programme : Le programme de parrainage privé irlandais s'inspire du modèle canadien. Des citoyens irlandais doivent constituer des groupes de cinq personnes au minimum, afin de parrainer l'installation en Irlande de personnes en besoin de protection internationale. Les personnes réfugiées sont sélectionnées dans le cadre des procédures déjà existantes du programme de réinstallation irlandais. Ainsi, le bureau du HCR situé dans le pays de premier asile est chargé d'identifier les personnes réfugiées éligibles, selon les critères de la réinstallation ; les autorités irlandaises procèdent ensuite à une validation des personnes sélectionnées, à qui est donné le choix de participer au programme de parrainage communautaire¹⁶. Les parrains sont chargés de mobiliser les ressources nécessaires à l'accueil, de capter des logements adaptés et d'accompagner les bénéficiaires pendant 18 mois après leur arrivée en Irlande. Ces groupes de parrainages communautaires¹⁷ sont aidés par des organisations régionales de soutien, qui les guident dans toutes leurs démarches¹⁸.

II. LES PROGRAMMES DE MOBILITÉ DE LA MAIN D'ŒUVRE

DÉFINITION DE LA MOBILITÉ DE LA MAIN D'ŒUVRE

Les programmes de mobilité de la main d'œuvre, ou voie d'admission grâce à l'emploi, permettent à des personnes réfugiées dans des pays de premier asile de venir travailler légalement dans un pays tiers. Ces voies sûres garantissent les besoins de protection internationale des personnes réfugiées, tout en facilitant leur accès légal à un pays tiers, par le biais de titres de séjour temporaires ou permanents¹⁹. Ces voies d'admission par l'emploi peuvent utiliser les programmes de mobilité de la main d'œuvre préexistant dans le système d'immigration propre à chaque pays, ou mettre en place un programme spécifique, réservé aux personnes réfugiées²⁰.

13 • *The Open Community* est l'organisation nationale qui soutient le programme de parrainage communautaire de réfugiés irlandais.

14 • En anglais : *Regional support organisations*. Ces organisations, implantées dans le tissu associatif local, fournissent un soutien technique et logistique (conseils et formations par exemple), aux groupes de parrains dans le cadre du dispositif de parrainage communautaire. Chacune de ces organisations est responsable d'une région d'Irlande.

15 • *Community sponsorship Ireland. A guide for prospective sponsors*, novembre 2022.

16 • Ibid.

17 • En anglais : *Community sponsorship groups*.

18 • Site internet de *the Open Community* : [Lien](#)

19 • Le type de visa ou de titre de séjour varie en fonction des pays.

20 • HCR, *Voies d'admission grâce à l'emploi*. [Lien](#)

a/ Le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique canadien

Principaux acteurs : Ministère de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté (IRCC) ; ONG (Talent Beyond Boundaries -TBB ; Talentlift ; RefugePoint ; Jumpstart - Refugee Talent) ; Fragomen Canada²¹ ; employeurs canadiens.

Dates de mise en œuvre : depuis 2018.

Pays d'accueil : Canada.

Pays de premier asile : tous.

Chiffres clés : 500 visas disponibles en 2018 ; 2 000 visas disponibles annoncés en décembre 2022 pour les années à venir²².

Description du programme : le projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique²³ combine réinstallation des réfugiés et immigration économique²⁴. Ce programme permet à des personnes réfugiées ou déplacées qualifiées, n'ayant pas le droit de travailler dans le pays où elles résident, d'être employées au Canada. Les procédures sont simplifiées ; les candidats sont exempts de certains coûts ou bénéficient de facilités de paiement²⁵. Le recrutement des bénéficiaires est facilité par Talent Beyond Boundaries qui les met en relation, à travers « un catalogue de talents », avec des employeurs canadiens et des organisations locales. Les personnes réfugiées recrutées obtiennent un laissez-passer ou un visa pour voyager au Canada où leur est accordé le statut de résident permanent sur place.

LE RÔLE DE TALENT BEYOND BOUNDARIES

Talent Beyond Boundaries (TBB) est une organisation caritative spécialisée dans les programmes de mobilité de la main d'œuvre des personnes réfugiées ou déplacées. TBB agit comme une agence de recrutement et facilite les contacts entre des personnes réfugiées qualifiées résidant dans un pays de premier asile et des employeurs situés dans un pays tiers. Afin de rejoindre le catalogue de talents de TBB, vivier de candidats qualifiés dans différents secteurs²⁶, deux critères doivent être remplis :

- Être reconnu réfugié, apatride ou être dans l'impossibilité de rentrer dans le pays d'origine en raison d'une persistance du risque ;
- Résider dans un pays où les personnes réfugiées ou apatrides ne sont pas autorisées à travailler.

TBB conduit des entretiens d'éligibilité avec les candidats avant de valider leur enregistrement dans son catalogue. Lorsqu'un recrutement est effectué, TBB assiste l'employeur et le candidat dans les démarches de demande de visa, l'arrivée dans le pays tiers et propose à l'employeur et au bénéficiaire un suivi pendant les 12 premiers mois.



TBB ne sélectionne pas les candidats qui seront embauchés. Le recrutement incombe aux employeurs selon leurs propres critères et procédures.

21 • Fragomen est un cabinet international d'avocats et de professionnels spécialistes de l'immigration.

22 • IRCC, *Canada expands pilot to help more skilled refugees build their careers in Canada, giving employers access to a new pool of talent*, décembre 2022.

23 • En anglais : *Economic Mobility Pathways Pilot*.

24 • IRCC, *Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique*. [Lien](#)

25 • Ibid.

26 • Le catalogue de talents compte en octobre 2023 plus de 78 000 professionnels. Les différents secteurs sont : le secteur médical, professionnels du service, ingénieurs, commerçants et artisans. Source : talentbeyondboundaries.org

b/ Le *International Refugee Healthcare pilot* au Royaume-Uni : pallier une pénurie de main d'œuvre avec un programme de mobilité économique des personnes réfugiées

Initié depuis 2021, ce mécanisme entend pallier une pénurie de main d'œuvre dans le secteur médical à travers un programme de mobilité professionnelle des personnes réfugiées.

Principaux acteurs : Department of Health and Social Care ; National Health Service (NHS) ; Talent Beyond Boundaries.

Date de mise en œuvre : depuis 2021.

Pays d'accueil : Royaume Uni.

Pays de premier asile : Liban et Jordanie.

Chiffres clés : 170 infirmiers recrutés en 2022 ; 150 infirmiers attendus en 2023.

Description du programme : Ce programme, lancé en collaboration entre les autorités du Royaume-Uni et TBB, cible les infirmiers réfugiés au Liban et en Jordanie. TBB facilite le recrutement en cohorte, permettant à des groupes d'infirmiers de s'installer au Royaume-Uni via un Health & Care Visa, afin de travailler pour la NHS ou dans le secteur privé²⁷. La reconnaissance des qualifications est facilitée. Le programme permet aux infirmiers de s'installer au Royaume-Uni en tant qu'aides-soignants, et par la suite d'effectuer les démarches pour s'enregistrer en tant qu'infirmier. Les tests de compétences linguistiques peuvent être effectués au Royaume-Uni.

Sources

- *Community sponsorship Ireland. A guide for prospective sponsors*, novembre 2022. [Lien](#)
- Global Refugee Sponsorship Initiative (GRSI), *What is community sponsorship?* [Lien](#)
- HCR, *Voies d'admission grâce à l'emploi*. [Lien](#)
- Institut français des relations internationales (IFRI), *Le parrainage citoyen des réfugiés*. [Lien](#)
- Ministère de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté canadien (IRCC), *Canada expands pilot to help more skilled refugees build their careers in Canada, giving employers access to a new pool of talent*, décembre 2022. [Lien](#)
- IRCC, *En chiffres – Les 40 ans du Programme de parrainage privé de réfugiés*, juillet 2020. [Lien](#)
- IRCC, *Programme de parrainage privé de réfugiés*, 2016. [Lien](#)
- IRCC, *Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique*. [Lien](#)
- Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés, *Les répondants communautaires*. [Lien](#)
- Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés, *Pendant l'entrevue*. [Lien](#)
- Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés, *Signataires d'entente de parrainage*. [Lien](#)
- Site internet de *the Open Community* : [Lien](#)
- Talent Beyond Boundaries (TBB), *International refugee healthcare pilot. Unlocking skilled migration pathways for forcibly displaced people*, novembre 2020. [Lien](#)

²⁷ - Talent Beyond Boundaries, *International refugee healthcare pilot. Unlocking skilled migration pathways for forcibly displaced people*, novembre 2020.

Pour aller plus loin sur les parrainages privés et communautaires

→ Rapports

- European Migration Network (EMN), *Resettlement, humanitarian admission and sponsorship schemes*, juin 2023. [Lien](#)
- European Resettlement Network (ERN), *Etude de faisabilité. Vers un modèle de parrainage privé en France*, avril 2018. [Lien](#)
- Eurodiaconia, FEP, FCEI, Oxfam Italy, *Private sponsorship for integration: building a European model*, décembre 2020. [Lien](#)
- Global Compact on Refugees, *Third country solutions for refugees: Roadmap 2030. The next phase of the three-year strategy on resettlement and complementary pathways (2019 - 2021)*, juin 2022. [Lien](#)
- GRSI, *Boîte à outils pour le suivi et l'évaluation*, octobre 2022. [Lien](#)
- GRSI, *Conception conjointe des programmes de parrainage. Guide étape par étape à l'intention des décideurs et des dirigeants communautaires*, février 2021. [Lien](#)
- GRSI, *Fondements du parrainage communautaire. Guide et outils de planification fondés sur le modèle canadien et de nouveaux programmes dans le monde*, novembre 2022. [Lien](#)
- GRSI, *Le parrainage Communautaire et l'initiative mondiale de parrainage de réfugiés*, octobre 2022. [Lien](#)
- Maria Belen Zanzuchi, Nadja Dumann, Florian Tissot, Admir Skodo, *Attracting, retaining, and diversifying sponsors for refugees in community sponsorship programmes*, septembre 2023. [Lien](#)
- Michelle Manks, Mehrangiz Monsef, Dana Wagner, *Sponsorship in the context of complementary pathways*, mars 2022. [Lien](#)
- SHARE Network, *Encourager les parrainages communautaires à travers l'Europe*, 2019. [Lien](#)
- SHARE Network, *Policy recommendations for enhancing community sponsorship programmes in Europe: key lessons from SHARE's Quality Sponsorship Network's cross-country evaluations*, juin 2023. [Lien](#)
- SHARE Network, *Resettlement and community sponsorship across Europe*, 2023. [Lien](#)
- Tasha Stansbury, *Global literature synthesis report: refugee sponsorship and integration outcomes*, 2021. [Lien](#)

→ Sites internet

- SHARE QSN Network : share-network.eu
- Site du GRSI : refugeesponsorship.org
- Site de IRCC : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html
- Site du projet SAFE : safepathways.eu/
- The Open Community support website : supports-theopencommunity.com

→ Vidéos

- Amnesty International Australia, *Australia's community sponsorship program for refugees*, août 2019. [Lien](#)
- HCR, *Community sponsors help Syrian refugees come home to Wales*, octobre 2020. [Lien](#)

- HCR, *Syrian refugee family welcomed by Ireland's first community sponsors*, mars 2019. [Lien](#)
- HCR, *The success of Canada's BVOR program*, février 2019. [Lien](#)
- GRSI, *Comment les communautés parrainent les réfugiés : le programme du Canada*. [Lien](#)
- GRSI, *Parrainage de réfugiés : à quoi s'attendre ?* [Lien](#)
- GRSI, *Que signifie pour vous le parrainage communautaire ?*, février 2020. [Lien](#)
- The Open Community, *What is Ireland's Community Sponsorship Programme?* juin 2022. [Lien](#)

→ Webinars

- Welcome America, *Community sponsorship of refugees: methods and examples*, novembre 2021. [Lien](#)
- *The opportunities and challenges of "naming" in Canada's private sponsorship of refugees' program*, mai 2023. [Lien](#)

→ Formations

- SHARE QSN online training portal for refugee sponsorship : [Lien](#)
- The Open Community online learning portal on community sponsorship : [Lien](#)

Pour aller plus loin sur la mobilité de la main d'œuvre

→ Rapports

- European Centre for the Development of Vocational Training (CEDEFOP), *Creating lawful opportunities for adult refugee labor market mobility. A conceptual framework for a VET, skills and qualifications-based complementary pathway to protection*, octobre 2019. [Lien](#)
- International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), *Tapping displaced talent : policy options for EU complementary pathways*, mai 2023. [Lien](#)
- ICMPD, *Mapping of complementary labor and education pathways for people in need of protection*, mars 2023. [Lien](#)
- Talent Beyond Boundaries (TBB), *Connecting refugee students and graduates to skilled migration pathways. An introductory guide for educators and refugee serving organizations*, novembre 2022. [Lien](#)
- TBB, *Global update report 2022*, décembre 2022. [Lien](#)
- TBB, *Identifying barriers and opportunities to labor mobility pathways for Syrian refugees in Jordan and Lebanon*, mai 2022. [Lien](#)
- TBB, *Refugee labor mobility in the US: obstacles and opportunities*, octobre 2022. [Lien](#)
- TBB, *Scaling access to protection from Latin America through labor mobility pathways*, juillet 2023. [Lien](#)
- TBB, *UK impact report 2022*, janvier 2023. [Lien](#)
- Talentlift, *Guide for employers on arrival and settlement*, 2021. [Lien](#)
- Talentlift, *Job seeker journey map*, juillet 2023. [Lien](#)
- Talentlift, *Skilled immigration to Canada for displaced talent FAQs*, février 2023. [Lien](#)

→ Articles

- Dana Wagner, *What Canada gets right (and wrong) in economic pathways for displaced talent*, juillet 2023. [Lien](#)
- Zvezda Vankova, *Refugees as migrant workers after the Global Compacts? Can labor migration serve as a complementary pathway for people in need of protection into Sweden and Germany?* 2022. [Lien](#)
- Zvezda Vankova, *Work-based pathways to refugee protection under EU law: pie in the sky?* 2022. [Lien](#)

→ Sites internet

- SHARE QSN Network : share-network.eu
- Site de IRCC : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html
- Site du projet SAFE : safepathways.eu/
- Site de TBB : talentbeyondboundaries.org/

→ Vidéos

- HCR, *Mohammed's life changing journey to Canada*, avril 2019. [Lien](#)
- HCR, *Syrian refugee nurse gets work opportunity to travel to the UK*, octobre 2021. [Lien](#)
- HCR, *Un concepteur de logiciels syrien démarre une nouvelle vie au Canada*, juin 2019. [Lien](#)
- HCR, *Une solution gagnante pour les réfugiés et les employeurs prend racine dans le comté de Pictou*, décembre 2021. [Lien](#)
- HCR, *Working abroad can help refugees rebuild their lives*, juin 2023. [Lien](#)
- TBB, *Celebrating World refugee week 2023: the UK Healthcare programme*, juin 2023. [Lien](#)
- TBB, *Making skilled migration work for refugees*, février 2021. [Lien](#)
- TBB, *Refugee labor mobility – success stories*, avril 2023. [Lien](#)
- TBB, *Our strategy to scale displaced talent mobility*, décembre 2022. [Lien](#)
- The Open Community, *What is Ireland's Community Sponsorship Programme?* juin 2022. [Lien](#)

→ Webinar

- Fragomen and TBB, *Displaced Talent Mobility*, octobre 2020. [Lien](#)
- TBB, *Global Refugee Labour Mobility Summit 2023*, mars 2023. [Lien](#)



www.forumrefugies.org

Le contenu de cette boîte à outils représente uniquement les opinions de l'auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

Novembre 2023.

957858 - SAFE - AMIF-2019-AG-CALL